



HAL
open science

L'Eglise catholique et les églises dans le régime français de laïcité

Anne Perrin

► **To cite this version:**

Anne Perrin. L'Eglise catholique et les églises dans le régime français de laïcité. Sociologie. Ecole pratique des hautes études - EPHE PARIS, 2005. Français. NNT: . tel-00153367

HAL Id: tel-00153367

<https://theses.hal.science/tel-00153367>

Submitted on 10 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole Pratique des Hautes Etudes

V^e Section

Thèse de doctorat

de Sciences des Religions

(Sociologie)

L'Eglise catholique et les églises
dans le régime français de laïcité

Bibliographie et Annexes

BIBLIOGRAPHIE

Certains ouvrages qui appartenaient à deux catégories ont été classés dans l'une d'elles et comportent la mention de la seconde entre parenthèse. Par exemple : un ouvrage de Mgr DEFOIS a été classé dans les textes épiscopaux avec la mention (2.5.) en fin de rubrique, pour le renvoyer aux textes sur la laïcité.

1. SOURCES PRIMAIRES

1.1. Sites internet

1.1.1. Edifices et associations de défense

Abbaye de Sylvanès : <http://www.sylvanes.com>.

Association Orgues et Montagnes : <http://www.orguesetmontagne.asso.fr>

Association culturelle Pays de Ferrain, page "les Amis de Saint-Vincent" :
http://asso.nordnet.fr/paysdeferrain/marcqenbaroeul/marcq_amis_st_vincent.htm.

Association Eglise Saint-Eloi : <http://www.eloi.asso.fr>

Association Notre-Dame des Neiges : <http://www.notredamedesneiges-alpedhuez.asso.fr>

Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Rémi de Congis-sur-Thérouane,
<http://eglise.saint.remi.fr/association>

Association pour la restauration de l'église de Lambourg, site Le pays Bigouden :
<http://www.bigouden.com>, page :
http://www.bigouden.com/sites_asso/b_lefloch/frame/texte/lambourg.htm

Comité Départemental du Tourisme en Aveyron : <http://www.tourisme-aveyron.com/fr/culture/sylvanes.php>,

Dessine-moi une espérance, bulletin électronique de la maison d'Eglise Notre-Dame-de-Pentecôte : <http://catholiques.aladefense.cef.fr>

Diocèse de Pontoise : <http://www.catholiques95.com>,

Paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan Diocèse d'Aire et Dax : <http://catholique-aire-dax.cef.fr/pays/marsan/grenade/ndrugby01.php>

Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance : <http://www.ndarche.org>

Village de l'Hôpital-Saint-Blaise : <http://perso.wanadoo.fr/hopital-saint-blaise>

Ville de Bobigny : <http://www.bobigny.fr>

Ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Centre d'art sacré : <http://www.ville-st-hilaire-du-harcouet.fr/musee/musee.htm>

Ville de Talant : <http://www.ville-talant.fr/tourisme/tresor1.html>

Villes sanctuaires : <http://www.villes-sanctuaires.com>

1.1.2. Sites catholiques

Alsace Media (site diocésain) : <http://www.alsacemedia.com/>

Catholica : <http://www.catholica.presse.fr>. Site de la revue Catholica.

Conférence des évêques de France : <http://www.cef.fr>

Croire.com, site religieux des éditions Bayard, <http://www.croire.com>

Diocèse d'Angoulême : <http://catholique-angouleme.cef.fr>.

Témoignage Chrétien, <http://www.temoignagechretien.fr>

Vatican : <http://www.vatican.va/archive/>

Zenit, Agence de presse catholique : <http://www.zenit.org>

1.1.2.1. Liturgie et arts sacrés

Ad Majorem Dei Gloriam : <http://amdg.free.fr/brefexamen.htm>

Centre National de Pastorale Liturgique : <http://www.cnpl.cef.fr>, concerts dans les églises : <http://cnpl.cef.fr/musique/framemusique.htm>

Cérémoniaire : <http://www.ceremoniaire.net>

ChristiCity.com, Portail de la nouvelle évangélisation : <http://www.christicity.com>

Spiritualité et Art, <http://www.spiritualiteetart.asso.fr/>

Arts, culture et foi : <http://arts-cultures.cef.fr> et aussi : <http://www.artistes-en-dialogue.org/itw.htm>

1.1.3. Site musulman

Aslim Taslam, site musulman : <http://aslim-taslam.com>

1.1.4. Patrimoine

Fédération française des conservateurs-restaurateurs : <http://www.ifrance.com/ffcr/ref/venise.htm>, (Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites, élaborée au II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964).

ICOMOS (International Council of Monuments and Sites) : www.international.icomos.org

Journées du patrimoine 2003 : <http://www.jp.culture.fr/jp/partenaires/comite.html>

La Documentation française, "Gestion financière", consulté le 23/09/2003 : http://www.vie-publique.fr/dossier_polpublic/patrimoine/gestion_patrimoine/gestion_financiere.shtml

Ministère de la culture et de la communication : <http://www.culture.gouv.fr>

Musée d'art sacré de Mours-Saint-Eusèbe. <http://museeartsacre.free.fr/>

UNESCO :

- *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial (1978)* : whc.unesco.org/fr/orintoc.htm.
- *Document de Nara sur l'authenticité (1994), rédigé par les 45 participants de la Conférence de Nara sur l'authenticité* : <http://whc.unesco.org/fr/orient/dr3/annex5f.pdf> <http://whc.unesco.org/fr/orient/dr3/annex5f.pdf>

1.1.5. Laïcité et droit

Académie des Sciences morales et politiques : <http://www.asmp.fr>.

Blog de Jean BAUBEROT : <http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com>

Les programmes d'informations juridiques de Serge Braudo, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Versailles <http://perso.club-internet.fr/sbraudo/dictionnaire/E.html> Dictionnaire de Droit privé

Ligue de l'enseignement : Annales de la Chambre, www.laicite-laligue.org.

Réseau Voltaire : <http://www.reseauvoltaire.net> (1.1.7)

1.1.6. mariage

Le Mariage.com. <http://www.le-mariage.com>

Portail du mariage chrétien de la Fédération nationale des Centres de Préparation au Mariage : <http://mariage.eklesia.net>

1.2. Journaux et bulletins

1.2.1. Périodiques d'information générale

Courrier international (n° 679 du 6 au 12 décembre 2003, WHITAKER Mark : "Vierge Marie, priez pour le XV de France !".

L'Expressmag du 18/09/2003, pp. 60-64 (patrimoine spirituel).

Le Monde diplomatique, août 2003, GRESH Alain : "Apaiser la question religieuse pour poser la question sociale. Aux origines des controverses sur la laïcité", p. 18 et 19.

Le Monde, 26 octobre 2004, TINCQ Henri : "Le Père Louis BOUYER, théologien du néo-conservatisme catholique".

La Croix, du 23 septembre 1996, p. 20, Laurent LEMIRE : "L'église manifeste de Claude Parent",

La Croix, 6 avril 2001, LESEGRETAIN Claire (Mont-Saint-Michel).

La Croix, 25 juin 2001, p. 24, BOURIGAULT Frédéric : "Deux communautés se passent le relais au Mont-saint-Michel".

La Croix, 13 juillet 2001 : "Faire du Mont-Saint-Michel un pôle culturel", entretien avec Jacques RENARD, recueilli par Nicolas SENEZE.

La Croix du 05 octobre 2001, p. 17, : DAISER Anne-Marie : "Un office médiéval renaît à Saint-Bénigne de Dijon".

La Croix, 27:28 octobre 2001, p. 14, BOURIGAULT Frédéric : "La Majesté de sainte Foy s'expose à Notre-dame de Paris".

La Croix, 02 et 03 février 2002, p. 14, de GAULMYN Isabelle : "Des chômeurs se retrouvent pour prier".

La Croix, 23 et 24 mars 2002, p. 12 et 13, Bernard JOUANNO : "La nouvelle vie du chemin de croix".

La Croix, 04 juillet 2002, pp. 13-16 : Le Dossier "Les Français apprécient les sites religieux".

La Croix, 25 septembre 2002 :

- ROYER Solenn de : "Les sans-papiers regrettent la position des évêques" p. 17.
- De GAULMYN Isabelle : "Huit évêques s'opposent aux occupations d'églises", pp. 12 et 17.

La Croix, 31 mai et 1^{er} juin 2003, p. 14 PEIRON Denis : "Un musée pour "décrypter" le sacré".

La Croix, 11 septembre 2003, p. 23 GAULMYN Isabelle de : "Les journées du patrimoine seront spirituelles".

La Croix, 17 septembre 2003, p. 20, SCHMIDT Pierre. "Notre-dame de Créteil enfin dédiée".

La Croix du 21 octobre 2003, p. 25, HEBRARD Monique : "Proposer ou annoncer ?".

La Croix, 20-21/ novembre 2003, pp. 4-9 : "Un patrimoine de foi" :

- DELUMEAU Jean : "Nier notre héritage chrétien serait nier notre histoire", entretien avec Martine de SAUTO, pp. 8-9.

La Croix, 09 décembre 2003, p. 21 CASTAGNET Mathieu : "Des sans-papiers occupent brièvement une église intégriste".

La Croix du 23 avril 2004, p. 24. SCHMIDT Pierre : "Le maire courage de Ménil-Gondouin".

La Croix du 2 août 2004, p. 9 : "Magnificat solennel à Paris"

La Croix 22 juin 2004, p. 20, KAISER Anne-Marie : "Une association paroissiale crée deux emplois".

La Croix 25 août 2004, p. 4 : "Sous la fusillade, à Notre-Dame, on entonne le Magnificat".

La Croix, 8 décembre 2004, p. 19 : "L'église appartient à tout le village".

La Croix, n° 37007, du 9 décembre 2004, p. VI, LESEGRETAIN Claire : "Vingt siècles d'histoire de l'Eglise en textes et en images".

La Croix, 10 décembre 2004, p. I : "Chrétiens en France, l'aventure continue".

La Montagne, 22/06/04, édition de Moulins, p. 5 : "Une marche à la fois joyeuse et solennelle".

1.2.2. édifices particuliers

Les annales du Chesnay, n° 12, 1998, Interview de R. de BALKANY.

Lettre de Parly 2, mai 1990, PEUMERY Jean-François : "Notre-Dame a 20 ans, elle aussi..."

CAP 94, diocèse de Créteil, n° 357, 15 septembre 2003.

L'œil, n° 146, février 1967, LOYER François : "A Nevers béton béni".

Dossier Sophia-Antipolis :

intervention de Pierre FAUROUX, in Architecture religieuse et retour du monumental, Actes des rencontres internationales d'Evry, 20-21 septembre 1989, EPEVRY-éditeur.

Femmes territoriales, mai 2004 (article sur la mairie-église de Sophia-Antipolis)

Le Standard, 6/11/91, P. PERNET : "un "tronc commun" œcuménique".

Quotidien du maire, 07/01/92.

L'Info, bulletin municipal de juillet 2000, n° 133.

L'info, 2^e quinzaine, avril 1998.

1.2.3. Divers

Bulletin Municipal Officiel de la ville de Paris. Conseil municipal de Paris, procès verbaux, année 1930 (p. 139). Séance du 31 décembre 1930, n° 62.

Bulletin Municipal Officiel de la ville de Paris, du mercredi 24 juillet 1996, n° 6 bis. Séance du 24 juin 1996.

Journal de l'administration des communes rurales, février 1991 : "Le Patrimoine", pp. 40-41.

Journal de l'administration des communes rurales, Les édifices cultuels et leur entretien nov. 1991, anonyme : "Valeur spirituelle" pp. 283-285.

1.3. Textes catholiques

1.3.1. Textes du magistère romain

(Presque tous ces textes sont accessibles sur le site internet du Vatican)

Encyclique du pape Léon XIII *Au milieu des sollicitudes* (16 février 1892).

Encyclique du pape Pie IX *Quanta Cura* et *Syllabus*, (1864) condamnation des erreurs modernes.

Encyclique du pape Pie X *Vehementer nos* (11 février 1906) condamnant la loi de Séparation.

Encyclique du pape Pie X *Gravissimo Officii* (10 août 1906), interdisant la constitution d'associations cultuelles.

Encyclique du pape Pie XI *Maximam gravissimamque* (18 juin 1924).

Encyclique du pape Léon XIII *Immortale Dei* (1^{er} novembre 1885).

Encyclique du pape Pie XII *Mediator Dei* (20 novembre 1947).

Concile Vatican II :

- Constitution dogmatique *Lumen gentium* (21 novembre 1964).
- Constitution pastorale *Gaudium et spes* (7 décembre 1965).
- Constitution *Sacrosanctum concilium* (4 décembre 1963).

Jean-Paul II : "L'Eglise et la culture", discours aux membres du Conseil pontifical pour la culture pp. 146-148 in *La documentation catholique*, 06 février 1983, n° 1845.

Jean-Paul II : "Répondre aux aspirations des cultures d'aujourd'hui", allocution au Conseil international du Conseil pour la Culture, le 15 janvier 1985, pp. 225-226 in *La documentation catholique*, 17/02/1985, n° 1890.

Jean-Paul II : "L'importance du patrimoine artistique dans l'expression de la foi et le dialogue avec l'humanité", discours à la première Assemblée plénière de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise, prononcé le 12 octobre 1995, pp. 969-971, *La Documentation catholique*, n°2126, 19 novembre 1995.

Discours de Jean-Paul II sur l'indissolubilité du mariage, lors de l'audience à la Rote romaine, le 28 janvier 2002, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire. (agence de presse ZENIT.org, 7/02/2002).

Message de Jean-Paul II aux évêques de France: Pour une "Europe des peuples" (agence de presse ZENIT.org, le 27 février 2004).

"Lettre du Pape Jean-Paul II aux artistes", pp. 451-458, *La documentation catholique*, n° 2204, 16 mai 2004.

Cardinal Paul POUPARD : "Pour une pastorale de la culture", pp. 606-627, *La documentation catholique*, n° 2207 T. XCVI. 4/07/1999.

Directoire sur les dévotions populaires et la liturgie Congrégation pour le culte divin et la liturgie.

Catéchisme de l'Eglise catholique, Paris, 1998, Centurion/cerf/Fleurus-Mame/CECC pour l'édition en Française, 975 p., collection Pocket.

TAURAN Jean-Louis, Mgr., secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les Etats : *Les relations Eglise-Etat en France : de la Séparation imposée à l'apaisement négocié*, Séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques du 12 novembre 2001, en ligne sur le site de l'Académie des Sciences morales et politiques: <http://www.asmp.fr/travaux/communications/2001/tauran.htm>

1.3.2. Documents épiscopaux officiels

BILLE Louis-Marie (Mgr) : "Des temps nouveaux pour l'Evangile", pp. 183-185 in *Guide 2001 de l'Eglise catholique de France*, Paris, 2001, Bayard/Cerf/Fleurus/Mame.

COFFY Robert et VARRO Roger : *Eglise, signe de salut au milieu des hommes : Eglise-sacrement*. Rapports présentés à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français, Lourdes, 1971. Paris, 1972, Centurion, 91 p, collection : Documents épiscopat.

Conférence épiscopale française (Lourdes 1979) : *La catéchèse des enfants, texte de référence au service des auteurs de publications catéchétiques et des responsables de la pastorale*, Paris, 1980, Le centurion, 82 p.

DAGENS Claude (Mgr) : Conférence des évêques de France (réd. par Mgr Claude DAGENS) : *Proposer la foi dans la société actuelle*, 1994-1996, Paris, Cerf, 3 vol. (98 p., 125p., 129 p.), Vol. I : "Rapport présenté par Mgr Claude DAGENS à l'Assemblée plénière (des évêques de France), Lourdes, (le 7 novembre 1994)" ; Vol. II : "Vers une nouvelle étape : deuxième rapport présenté par Mgr Claude DAGENS à l'Assemblée plénière de Lourdes, (novembre 1995)" ; Vol. III : "Lettre aux catholiques de France : rapport rédigé par Mgr Claude DAGENS et adopté par l'Assemblée plénière des évêques de France, (Lourdes, novembre 1996)", Collection : Documents des églises. Couramment cité comme *Rapport Dagens*.

DAGENS Claude (Mgr) : "Conscience catholique et laïcité. Mise à l'épreuve et approfondissement", pp 11-21 in *Documents Episcopat*, n° 14 d'octobre-novembre 2003, Foi chrétienne, Eglise catholique et laïcité. D'un siècle à l'autre : lecture à plusieurs voix.

Episcopat français, assemblée plénière, Lourdes 1968 : *Jésus-Christ sauveur, espérance des hommes aujourd'hui*, Paris, 1969, Centurion, 174 p.

MATAGRIN Gabriel (Mgr) : Rapports présentés à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français, Lourdes, 23-30 octobre 1972. *Politique, Eglise et foi. Pour une pratique chrétienne de la politique...* ; (suivi de rapports de Mgr Henri DEROUET et des abbés Charles BONNET et Joseph TEMPLIER), Paris, 1973, Editions du Centurion, 204 p.

MATAGRIN Gabriel (Mgr) : "Un message prophétique", *Eglise de Grenoble*, 7 janvier 1976, repris dans *La documentation catholique*, n° 1691, 1^{er} février 1976, pp. 125-127.

1.3.3. Documents épiscopaux

DAGENS CLAUDE (Mgr) : "L'avenir de la laïcité en France", conférence donnée au centre Saint Louis des Français, le 12 février 2004, à l'occasion du séminaire sur *Ethique et Administration publique* organisé à Rome par le Conseil pontifical Justice et paix, cité dans la livraison des 28 et 29 avril 2004 de l'agence Zénit.org.

DAGENS Claude (Mgr) : "un patrimoine commun cultuel et culturel" <http://catholique-angouleme.cef.fr>. page de la Commission diocésaine d'art sacré

DAGENS Claude (Mgr) : "Lettre à Monsieur Nicolas SARKOZY" <http://catholique-angouleme.cef.fr>, site du diocèse d'Angoulême

DEFOIS Gérard (Mgr) : "Les attitudes catholiques par rapport à l'Etat laïque en France", pp. 199-212, in *Nouveaux enjeux de la laïcité*, préfacé par René REMOND, Paris, 1990, Centurion, 273 p. collection questions en débat (actes des colloques "Laïcité et débats d'aujourd'hui" organisé par *La Croix-L'Événement* et "Pluralité des religions et Etat laïque" colloque du Centre Sèvres et du Centre Georges Pompidou), pp. 210-211. (2.5.).

DORE Joseph (Mgr) : *Eglise et société*, sermon prononcé à l'occasion de la "Messe pour la France" célébrée en la cathédrale de Strasbourg le dimanche 11 juillet 1999, en ligne sur le site d'Alsace Media, alsacemedia.com visité le 25/02/01.

LUSTIGER Jean-Marie (Cardinal) : *Le choix de Dieu, entretiens avec Jean-Louis MISSIKA et Dominique WOLTON*, Paris, 1987, Editions de Fallois, 473 p.

RATZINGER Joseph (Cardinal) : *L'esprit de la liturgie*, Genève, 2001, Ad solem 184 p. pour l'édition française (édition originale : *Der Geist der Liturgie*, Herder Verlag, 2000).

SIMON Hippolyte (Mgr) : *Vers une France païenne ?* Paris, 1999, Cana, 221 p.

SIMON Hippolyte (Mgr) : *Proposer la foi dans la société actuelle*, Introduction au rapport Dagens, Clermont-Ferrand, juin 1999, cassette audio, édité par l'Atelier du Carmel, L'Hermitage, 14380 SAINT-SEVER-CALVADOS.

1.3.4. Les églises : entretien, art sacré

ANTOINE Pierre : "L'église est-elle un lieu sacré ?" in *Etudes*, mars 1967, reproduit dans le chapitre 4 de ANTOINE P. et JEANNIERE J. : *Espace mobile et temps incertains : nouveau cadre de vie nouveau milieu humain*, Paris, 1970, Aubier Montaigne, 157 p., collection Recherches économiques et sociales.

ARIES Philippe, BOURGEOIS Henri et al. : *Religion populaire et réforme liturgique*, Paris, 1975, Cerf, 192 p. collection Rites et symboles (tiré a part de *La Maison-Dieu*, n° 122, 1975/2).

AUBERT Jean : *Des Eglises pour nos assemblées*, Paris, Centurion, 1982, 109 p.

AUCOURT René et LAVIN Georges : *Pour des églises ouvertes et accueillantes*, brochure éditée par le Ministère du Tourisme et la P.R.T.L., 52 p., non daté.

BABOULENE JEAN, BRION Michel et DELALANDE JEAN-MARIE : *Faut-il encore construire des églises ?* Paris, 1970, Fleurus, 110 p. Collection Recherches pastorales.

COMITE NATIONAL DES CONSTRUCTIONS D'EGLISES, Centre National d'Etudes et de Recherches pour l'Implantation des Equipements religieux : *Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux*. Paris 1971 Centurion, 102 p. Collection Références. Ce texte a été écrit sous la direction du père CAPELLADES (Marie-Robert O.P.) et il est souvent cité sous le nom de "Rapport Capellades".

BEAUVERY (Père), responsable régional de la C.D.A.S. : "Saint-Philibert de Charlieu, le cheminement d'une réhabilitation", pp. 2 et 3, in *Lettre d'information Religio*, du salon des responsables et fournisseurs des Eglises chrétiennes, 1^{er} novembre 2001.

BROWNSTONE Gilbert et ROUET Albert (Mgr) : *L'Eglise et l'art d'avant-garde. De la provocation au dialogue - La Chair et Dieu*, Paris, 2002, Albin Michel, 153 p.-[24] p. de pl. : ill. en coul., Préface de Mgr Gilbert LOUIS, postface de Robert POUSSEUR.

Célébrer, n° 268, mars 1997 (revue du C..N.P.L.) :

- "Une église de centre-ville à Cambrai", pp. 5-7.

Célébrer, n° 26, juin 1996, dossier : "L'espace liturgique" :

- BARRAS Philippe : "Un espace à habiter", p. 7.

Chroniques d'art sacré, n° 44, hiver 1995, Les lieux du baptême :

- Paul DE CLERCK : "Le baptistère, quelques présupposés cérémoniels, pp. 14-21.

Chroniques d'Art Sacré, n° 45, printemps 1995, Le lieu de la Parole :

- GELINEAU (père) : "L'ambon, présupposés cérémoniels", pp. 6-13.

Chroniques d'art sacré, n° 56, hiver 1998, *L'architecture religieuse contemporaine*.

Chroniques d'art sacré, n° 69 printemps 2002 :

- CHAUVET Louis-Marie : "Du baptistère à l'autel, pp. 6-9.
- KERRIEN Serge : "De l'usage du baptistère en dehors du baptême", pp. 23-24.

Chroniques d'art sacré, n° 71, automne 2002 :

- BLONDEL Madeleine, Conservateur en chef du Patrimoine, chargée des musées d'Art sacré et de la Vie Bourguignonne à Dijon : "Le musée d'art sacré de Dijon", pp. 11-12.
- DEREMBLE Jean-Paul, "Résurgences" : pp. 25-26.
- GIRARD Alain : "Le musée d'art sacré du Gard, un musée pour le temps présent", pp. 7-8.
- MONCAULT Michel : (Rubrique juridique) "les musées : une menace pour la vie liturgique" pp. 29.
- PENEZ Catherine : "La conservation des objets d'art sacré", pp. 13-15.
- SIRE Marie-Anne : "Les trésors de sanctuaires en France, des aménagements en pleine évolution", pp. 16-19.

Chroniques d'art Sacré, n° 72, hiver 2002 , Eglises et chapelles 2000-2002 :

- DUTHILLEUL Jean-Marie : "L'église Saint-François de Molitor à Paris", pp. 20-21.
- HINDRE Jean-Paul et RIGUET Jean-Claude : Une nouvelle église pour Ivry-sur-Seine, p. 13.

Chroniques d'art Sacré, n° 81, printemps 2005, Chapelles et oratoires :

- CHARLAT Régine (du) : "Chacun cherche son lieu", pp. 6-7.

Chroniques d'art Sacré, n° 82, été 2005, Les églises rurales :

- DAGENS Claude : "Nos églises rurales : des haltes pour Dieu sur notre terre", pp. 6-7.
- MORLET Joël : "Quel avenir pour les églises en rural ?", pp. 8-10.
- ROUSSEAU Daniel : "Quelle pastorale à partir des petites églises rurales ?", pp. 14-15.
- GOURIOU Hervé : "Cloches et clochers", pp. 16-17.
- CRESTOIS Olivier : "L'aménagement d'une église, un parcours pastoral et spirituel", pp. 18-19.
- CHARLAT Régine (du) : "Le dialogue du cultuel et du culturel", pp. 22-23.
- CHATEAU THIERRY Irène (de): "Exposer l'art contemporain dans les lieux de culte", pp. 24-25.
- CHRISTOPHE Sylvie : "Vitreaux de porcelaine pour une église rurale", p. 26-27.

- "Antennes dans les clochers", p. 29-30.

CHAUVET Louis-Marie, "La présidence liturgique en quête d'un nouvel ethos", pp. 43-66, *La Maison-Dieu*, n° 230, 2002/2.

CHAUVET Louis-Marie : *Les sacrements : parole de Dieu au risque du corps*, Paris, 1993, Ed. ouvrières, 216 p, Collection Vivre, croire, célébrer. Recherches.

CHAUVET Louis-Marie "La liturgie de demain, essai de prospective" pp. 201-229 in CLERCK Paul de (dir) : *La liturgie lieu théologique*, Institut supérieur de liturgie, 1999, Paris, Beauchesne, collection : sciences théologiques et religieuses, 240 p.

COUTURIER M.-A. : *Art sacré*, textes choisis par Dominique de MENIL et Pie DUPLOYE, 1983, Houston, Menil foundation, Paris, Herscher, 150 p. (recueil de textes extraits de "L'Art sacré", 1950-1953).

DEBUYST Frédéric : *Architecture moderne et célébration chrétienne*, Bruges, 1966, Biblica, collection Paroisse et liturgie.

DEBUYST Frédéric : "La problématique de l'autel", 19 p. in *Chroniques d'Art Sacré* n°1, 2, 3 et 4, 1985, tiré à part en 1993, édité par le Comité national d'Art sacré.

DEBUYST Frédéric : "Sur le génie chrétien du lieu", 18 p. in *Chronique d'Art Sacré*, n° 23 et 24, 1990, tiré à part en 1994, édité par le Comité national d'Art sacré.

Espace, église, arts, architecture, n° 12 Art et prière, 4^e trimestre 1980 :

- MOINEAU Renée, "L'art au défi d'une espérance", pp. 5-17.

Espace, Eglise, arts, architecture, mars 1982, "Les statuts d'une Commission Diocésaine d'Art Sacré".

Espaces, église, arts, architecture, n° 18, juillet 1982, "Tourisme accueil liturgie", dossier établi en collaboration avec le Père François BOUVIER-DONNAT, délégué national de l'épiscopat auprès de la P.R.T.L.

- "Le tourisme et les églises", pp. 5-9.

Haltes, Des sites religieux très visités. Que faire ? revue de la P.R.T.L., n° 95, juin 1995, compte rendu d'un colloque organisé par la Pastorale du Tourisme et des Loisirs à Paris les 24 et 25 avril 1995. "Typologie des lieux et des visiteurs", pp. 5-9.

La Maison Dieu : Les lieux de la liturgie, n° 193, 1993/5.

La Maison Dieu : L'espace liturgique, n° 197, 1994/1.

La Maison Dieu : Assemblée liturgique et lien social, n° 223, 2000/3 :

- BLOCK Heinrich : "L'Eucharistie fait-elle toujours Eglise ?", pp. 73-92.

La Maison Dieu : L'adoration eucharistique. N° 225, colloque de Lourdes juin 2000 Cerf.

La Maison Dieu, n° 229, 2002/1, GY Pierre-Marie, "L'esprit de la liturgie du Cardinal RATZINGER est-il fidèle au Concile, ou en réaction contre ?", pp. 171-178.

La Maison Dieu, n° 229 : BORRAS Alphonse (dir.), Assemblées dominicales et catholicité de l'Eglise.

La Maison Dieu, n° 230, 2002/2, RATZINGER Joseph (Cardinal), "Réponse du Cardinal RATZINGER au Père GY", pp. 113-120.

La responsabilité des commissions diocésaines d'art sacré. Orientations et règles de travail. Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle. C.N.A.S. 8 octobre 1999.

LERCARO J., AUBERT D., CAPELLADES J., DAVIES J.C., DEBUYST F. et al. : *Espace sacré et architecture moderne*, Paris, 1971, Cerf, 143 p. Lex Orandi.

- CAPELLADES : "L'église est-elle un lieu sacré ?", pp. 32-52.
- DEBUYST Frédéric : "A la recherche d'une "troisième force" pp. 127-138.
- LERCARO J : "L'église dans la cité de demain", pp. 14-27.

Les églises en Seine-et-Marne. Conservation et aménagement des lieux. Orientations pastorales et directives diocésaines, Meaux, 47 p. (brochure éditée par le diocèse de Meaux).

MARTIN Emile et ANTOINE Pierre : *La querelle du sacré*, Paris, 1970, Beauchesne, collection Verse et controverse, 139 p.

MENOZZI Daniele, (dir) : *Les images : l'Église et les arts visuels*, dossier conçu et rassemblé par Daniele Menozzi, 1991, Paris, Cerf, 305 p., Collection Textes en main.

MOINEAU Renée, dir. *Le défi de l'art sacré : Louis Ladey*, Paris, 2002, Spiritualité et Art, 158 p, "Entretien avec Alain KIRILI", pp. 85-91.

Pour des églises ouvertes et accueillantes, guide réalisé en 1990 en partenariat par la Pastorale du Tourisme, le SELT (Service d'Études et d'Échanges pour les Loisirs et le Tourisme), le Secrétariat d'État au Tourisme et l'AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique) et refondu en 2002 (RABET Dominique : *Des clés pour des églises ouvertes et accueillantes*, Paris, 2002, AFIT, 59 p., Collection Les Mini-Guides de l'AFIT)

Profil et attentes des visiteurs de monuments religieux, enquête auto-administrée n° 2011, Pastorale du Tourisme et des Loisirs, dossier de Bayard Presse, 69 p.

REGAMEY Pie-Raymond : *La querelle de l'Art sacré*, Paris, 1951, Cerf, tiré à part de *La vie intellectuelle*, novembre 1951. 48 p.

REGAMEY Pie-Raymond : *Art sacré au XX^e siècle*, Paris, 1952, Cerf, collection L'art et Dieu, 483 p.

REGAMEY Pie-Raymond : "Un projet de solution", 1952, p. 267 in MENOZZI Danièle, (dir) *Les images : l'Église et les arts visuels*, dossier conçu et rassemblé par Danièle Menozzi, 1991, Paris : les Ed. du Cerf, 305 p., Collection Textes en main.

Rencontre des Bâisseurs de lieux de culte, 24 et 25 avril 1976, Comité national d'Art Sacré, Paris, 1976, CNPL. Texte photocopié sans pagination, disponible à la bibliothèque du Centre National de Pastorale Liturgique, 4 impasse Vavin, 75006, Paris.

RENIER Michel (dir) C.N.P.L. : *Exultet, encyclopédie pratique de la liturgie*, Paris, 2000, Bayard, 377 p.

SOURGINS Christine : "Le christianisme revu et corrigé par l'Art contemporain" in *Catholica*, n° 82, 4^e trimestre 2003.

WINNINGER Paul : *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, 1957, Fleurus, 253 p.

1.3.5. Catholicisme

BONNET Serge : *A hue et à dia, les avatars du cléricalisme sous la V^e République*, Paris, 1973, Cerf, 277 p.

BOURGEOIS Henri : "Le néo-classicisme catholique", pp. 221-232, in *Études*, février 2001, n° 394/2.

BOUYER Louis : *La Décomposition du catholicisme* Paris, 1969, Aubier-Montaigne, 157 p., collection Présence et pensée.

BORRAS Alphonse (dir) : *Des laïcs en responsabilité pastorale ? Accueillir de nouveaux ministères* Paris 2000, Cerf, ouvrage publié à l'initiative du groupe de travail des canonistes francophones de Belgique. 313 p.

BRION Michel : *La religion vécue des Français. Leur comportement religieux face aux options modernes de l'Église*, Paris, 1972, Cerf, 146 p.

Lumière et vie, n° 129-130, août-septembre/octobre-décembre 1976 :

- BRION Michel : "Le droit et le fait, associations diocésaines, congrégations religieuses", pp. 25-32.
- BRION Michel : "Les biens d'Église, ou les décors d'une pastorale qui revient à ses sources", pp. 65-84.
- DAVID Bernard : "les biens d'Église : un essai de réflexion juridique", pp. 33-50.

BRUCKBERGER Raymond-Léopold : *Toute l'Église en clameur*, Paris, 1977, Flammarion, 328 p.

GODIN Henry et DANIEL Yves : *La France, pays de mission ?* Paris, 1943, Cerf, 163 p.

Le patrimoine mobilier des églises de France, guide édité par la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE: 277 rue Saint Jacques (Paris), 58 p.

RIGAL Jean : *L'Eglise en chantier*, Paris, 1994, Cerf, collection Théologies, 261 p.

THOMAS Pascal : *Que devient la paroisse ? Mort annoncée au nouveau visage ?* Paris, 1996, Desclée de Brouwer, 195 p. Collection "Pascal Thomas - Pratiques chrétiennes", n° 11.

VOILLAUME René (Frère) : *Au cœur des masses. La vie religieuse des petits frères du père de Foucauld*, Paris, 1969, Cerf, 566 p. et *Retraite au Vatican*, Paris, 1969, Fayard, 277 p.

1.3.6. Monographies

CHADEFAUD Michel : *Lourdes, un pèlerinage, une ville*, Aix-en-Provence, 1981, Edisud, 125 p.

COURTIN Jean-Baptiste : *Lourdes, le domaine de Notre Dame de 1858 à 1947*, Editions franciscaines, 1947, librairie papeterie SaintYves, Rennes, 409 p.

DARDELET Bruno : *Alerte sur le denier de l'Eglise*, Seyssinet-Pariset, 2000, Editions Sources et Images, 149 p.

GENERMONT Marcel et PRADEL Pierre : *Les églises de France. Allier.*, Paris, 1938, Letouzey et Ané, 319 p.

LONGUET Jacques : *Autour d'une cathédrale*, Paris, 1995, Médiaspaul, 191 p.

REBORD C.M. (Chanoine) : *La cathédrale de Saint François de Sales, 1535-1923*, Annecy, 1923, Imprimerie commerciale, 398 p.

SAVIGNAC Monique (de) : *Saint-Honoré d'Eylau, 150 ans d'histoire et de vie*, fascicule imprimé en 2001 par l'Imprimerie générale du centre à Saint-Etienne, 52 p.

1.4. Colloques

A l'aube du XXI^e siècle signe et enjeux d'une cathédrale conçue par Mario Botta dans la ville nouvelle d'Evry, Compte rendu du colloque du 23 juin 1988, à La ferme du Bois-Briard, Evry, organisé par Mgr HERBULOT et Yves BOUCLY, directeur général d'EPEVRY, trouvé aux archives diocésaines d'Evry, dactylographié et sans nom d'auteur.

Architecture religieuse et retour du monumental, Actes des rencontres internationales d'Evry, 20-21 septembre 1989, EPEVRY-éditeur :

- ANGUE Jean-Louis, "Un lieu pour le culte", pp. 158-164.
- François DUFANT, Président du conseil d'administration d'EPEVRY, pp. 208-209.
- GUYARD Jacques, pp. 190-192.
- HERBULOT Guy, pp. 187-189.
- LUSTIGER Jean-Marie : "La cathédrale et le musée d'art sacré", pp. 183-186.
- MOTTEZ Michel, pp. 113-115.
- SCHLEGEL Jean-Louis, pp. 119-126.

AUZAS Pierre-Marie : "Désaffectation des églises et chapelles", pp. 17-32, in *Espace, église, architecture*, n° 4, 4^{ème} trimestre 1978, *Espace et célébration*, congrès d'Avignon en 1978.

Cathédrale, patrimoine et liturgie : actes du colloque de Reims, 3 au 5 juin 1994, organisé par l'Association Art d'Eglise, le Comité national d'art sacré, en collab. avec le ministère de la Culture, Direction du patrimoine et la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1998, Paris, Desclée-Mame, 238 p., Collection Culte et culture.

- FRIER Pierre-Laurent ; "Le cadre juridique de l'aménagement intérieur des cathédrales", pp. 53-63.
- GONTIER Pierre : "Cathédrale et pratique", pp. 165-167.
- HULIN Bernard : "L'exemple de la cathédrale de Coutances", pp. 153-155

- LESCOART Yves : "Le point de vue d'un conservateur régional des Monuments Historiques", pp. 161-163.
- MONCAULT Michel, "Conserver et célébrer" pp. 87-88.
- MUSSO Jean-Michel : "Un architecte en chef et les aménagements liturgiques", pp. 77-81.
- ZIMMER Thierry : "L'accès aux monuments, point de vue d'un conservateur du Patrimoine", pp. 149-152.

DANIELOU Jean, DELOUVRIER Paul, REGAMEY Pie-Raymond, ALBERT Jean, ANTOINE Jacques, ARSENE-HENRY Luc : "La ville et le sacré", n° spécial de la revue *Axes*, bulletin de la Société Saint-Jean Baptiste, tome XIII-XIV, avril-mai 1970, Actes du colloque "La ville et le sacré", Paris, 13-14 décembre 1969 :

- DANIELOU Jean, p. 94, "L'expression du sacré dans la ville de demain", pp. 89-101).
- DELOUVRIER Paul : "L'urbanisme et le sacré", pp. 49-59.
- "Interventions de responsables de l'aménagement de la Région parisienne" , M. ROULLIER (pp. 60-62), S. GOLDBERG (pp. 63-64), B. HIRSH (pp. 65-66), A. LALANDE (pp. 67-69).
- REGAMEY Pie Raymond : "La dialectique du sacré et du profane", pp. 5-12.

DEBRAY Régis (éd.) : *L'abus monumental ? Actes des Entretiens du Patrimoine de 1998*, Paris, 1999, Editions Arthème Fayard/Editions du Patrimoine, 439 p.

- BROMBERGER Christian, "Les monuments ordinaires", pp. 197-206.

Eglises d'aujourd'hui patrimoine de demain, Actes du colloque sur l'architecture religieuse contemporaine (Paris, novembre 1997) organisé par l'association "Spiritualité et art", sous le patronage du ministère de la Culture et de la Communication et avec la participation de la Commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel, Paris, 1998, 176 p, Réalisation et impression Editions CLD :

- BARRE François : "La direction de l'architecture et la construction des églises", pp.143-148.
- DEBUYST Frédéric : "Théologie, liturgie, architecture", pp. 63-77.
- DUTHILLEUL Jean-Marie : "Aménagement liturgique du stade de Longchamp", pp. 89-91.
- HUERTAS Claude : "L'attente des collectivités locales", pp. 119-121.
- HINDRE Jean-Pol : "Réalizations en France", pp. 32-34.
- Alfred PACQUEMENT : "La nécessité de l'intervention d'artistes ?", pp. 112-121.
- THIZON Jean : "Le financement", pp. 125-129.

Forme et sens, la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel, Actes du colloque de la Commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel, Ecole du Louvre, Paris 18 et 19 avril 1996, Paris, 1997, éditions de la Documentation française, 301 p. :

- BERGOT François : "Présentation des œuvres d'art à caractère religieux dans les collections publiques", pp. 98-102.
- BOUCLY Yves : "L'Agence nationale pour les arts sacrés, Evry", pp. 225-227.
- GIRARD Alain : "Musées d'art sacré : une nouvelle présentation", pp. 228-230.
- HERVIEU-LEGER Danièle : "Transmission culturelle et construction des identités socio-religieuses", pp. 165-169.
- RACINE Bruno, pp. 134-137.
- ROY Xavier, pp. 231-236.

La Cathédrale aujourd'hui, édité par le Ministère de la Culture et le Centre national de pastorale liturgique, Paris, 1992, Desclée, 134 p. Culte et culture.

- GEFFRE Philippe, "Des circonstances favorables", pp. 76-83.
- LENIAUD Jean-Michel : "La cathédrale entre l'Eglise et l'Etat, XIX^e - XX^e siècle", pp. 35-52.

L'Aménagement des lieux de culte : Colloque Culte et Culture : Commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel et Centre européen d'Art Sacré, Paris 1987, Desclée, 258 p.

- "Aménagement du chœur et de l'autel" Table ronde, pp. 16-89.
- BOIRET Yves : "Le point de vue de l'architecte sur le thème du colloque", pp. 127-135.
- CHARPILLON Jacques : "L'action administrative en faveur du patrimoine culturel, pp. 33-67.
- GY Pierre-Marie : "Réflexion de type théologique sur le thème du colloque", pp. 115-120.
- "Les églises nouvelles" : Table ronde, pp. 216-220.
- SAVORNIN Gaston : "La problématique du colloque vue du côté de l'institution ecclésiale, des liturgistes et des responsables des commissions d'art sacré", pp. 25-32.
- BOIRET Yves : "Le point de vue de l'architecte sur le thème du colloque", pp. 127-135.

2. OUVRAGES SCIENTIFIQUES

2.1. Droit et histoire du droit

BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte : *Le Jeu concordataire dans la France du XIX^e siècle : le clergé devant le Conseil d'État*, 1988, Paris : P.U.F., XVI-298 p. Collection Histoires.

BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte et MESSNER Francis : *Les origines historiques du statut des confessions religieuses dans les pays de l'union européenne*, Paris, 1999, P.U.F., 254 p., collection Histoires.

GAUDEMET Jean, GOYARD Claude, IMBERT Jean, LENIAUD Jean-Michel, MACHELON Jean-Pierre, NEVEU Bruno, PLONGERON Bernard, THUILLIER Guy et TULARD Jean : *Administration et Eglise. Du Concordat à la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, 1987, Genève, Librairie Droz, 165 p., et en particulier :

- NEVEU Bruno : "Pour une histoire du gallicanisme administratif de l'an XI à nos jours", pp. 57-107.
- TULARD Jean : "Le concordat de 1801", pp. 15 et sequ.

FLORES-LONJOU Magalie : *Les lieux de culte en France*, Paris 2001, Cerf, 277 p.

FLORES-LONJOU Magalie : "Le statut juridique des édifices culturels en droit français", *Revue de Droit Canonique (RDC)* 1995, n° 45, pp. 41-52.

JEUFFROY Bernard, TRICARD François (ed) : *Liberté religieuse et régime des cultes en droit français*, Paris, Le Cerf, 1996. p.

KERLEVEO Jean : *L'Eglise catholique en régime français de séparation : Tome 1. L'Occupation des églises par le desservant et les fidèles*, 1951, Aire-sur-la-Lys : J. Mordacq, XVI-296 p. *Tome 2, Les Prérogatives du curé dans son église*, 1956, Aire-sur-la-Lys ; puis Paris, Tournai, Rome : J. Mordacq : Desclée et Cie, XII-398 p. *Tome 3, Le Prêtre catholique en droit français*, 1962, Aire-sur-la-Lys ; puis Paris, Tournai, Rome : J. Mordacq : Desclée et Cie, VIII-581 p.

LE BRAS Gabriel : "Le Conseil d'Etat, régulateur de la vie paroissiale", *Etudes et Documents du Conseil d'Etat*, 1950, pp. 36-76.

MEJEAN François : "De l'histoire et du droit actuel des édifices du culte", pp. 249-286 in *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, janvier février, mars 1973.

MESSNER Francis, PRELOT Pierre-Henri, WOEHLING Jean-Marie, dir. : *Traité de droit français des religions*, Paris, 2003, Litec, Ed. du Juris-Classeur, XVII-1317 p., Collection Juris-Classeur. Traités.

ROUVIERE-PERRIER Isabelle : *Juris-Classeur administratif*, "Régime des cultes", fasc. 215, 11, 1998.

WERCKMEISTER Jean : "L'édifice cultuel en droit canonique catholique", pp. 373-382 in *Revue de droit canonique* : Ministres et lieux de culte, 47/2, 1997.

TAWILL Emmanuel : *Du gallicanisme administratif à la liberté religieuse, le Conseil d'Etat et le régime des cultes depuis la loi de 1905*, mémoire pour le diplôme post-doctoral de l'E.P.H.E., sous la direction de M. le Professeur Laurent MAYALI, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Section des Sciences religieuses, Paris, février 2005, 273 p.

2.2. Petits guides juridiques

SOUTY P. : *Le curé et son église*, Paris Spes, 1934, 12 p.

VALLET Odon : *Votre commune et l'église*, Paris, Ed du Moniteur, 1978, 179 p., collection Vie locale.

2.3. Histoire du catholicisme

CHALMIN Thibaud : *Une affaire d'église : les débuts de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (27 février – 4 juillet 1977)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Jean-Marie MAYEUR, 1994, Université de Paris-Sorbonne, 347 p.

CHOLVY Gérard, HILAIRE Yves-Marie ; avec la collab. de Danielle DELMAIRE, Rémi FABRE, Jacques PREVOTAT : *Histoire religieuse de la France contemporaine*. 1, 1800-1880, 2, 1880-1930, 3, 1930-1988, Toulouse, 1985, 1986, 1988, Privat, 351 p., 457 p. et 569 p. Bibliothèque historique Privat.

DANSETTE Adrien : *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Tome I : *sous la IIIe République*, 691 p., Tome II : *De la Révolution à la IIIe République*, 528 p., Paris 1951, Flammarion.

LARKIN Maurice : *Religion, politics and preferment in France since 1890, La Belle Epoque and its legacy*, 1995, Cambridge University Press, 249 p.

LEBRUN François éd. : *Histoire des catholiques en France, du XVe siècle à nos jours*. 1980, Toulouse, Privat, 530 p.

LE GOFF Jacques et REMOND René : *Histoire de la France religieuse*, 1991, Paris : Seuil, 540 p. Collection Points histoire. et en particulier :

- Tome 3, Du roi très chrétien à la laïcité républicaine : XVIIIe-XIXe siècle. vol. dir. par Philippe JOUTARD,
- VOVELLE Michel : "La politique religieuse de la Révolution française", pp. 72-108
- Tome 4 : XXe siècle, 476 p :
- LAPIERRE Jean-Pie et LEVILLAIN Philippe : "Laïcisation, union sacrée et apaisement (1895-1926)", pp. 11-130

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles et Luce... et al. (sous la dir. de.) *Histoire du christianisme : des origines à nos jours*, Tome IX, sous la responsabilité de Marc VENARD ; avec la collab. de Viviane BARRIE, Régis BERTRAND, Bernard COTTRET... [et al.], Paris, 1997, Desclée, 1214 p. :

- Tome X, Les défis de la modernité : 1750-1840, sous la responsabilité de Bernard PLONGERON ; avec la collab. de Astérios ARGYRIOU, Viviane BARRIE-CURIEN, Dominique BOUREL... (et al.), Paris, 1997, Desclée, 1002 p.
- Tome XI, Libéralisme, industrialisation, expansion européenne : 1830-1914, sous la responsabilité de Jacques Gadille, Jean-Marie MAYEUR ; avec la collab. de Christian CHANEL, Robert CHOQUETTE, Victor CONZEMIUS... (et al.), Paris, 1995 Desclée, 1172 p.

- Tome XII, Guerres mondiales et totalitarismes : 1914-1958, sous la responsabilité de Jean-Marie Mayeur ; avec la collab. de Jan Théodore BANK, Jean BAUBEROT,... (et al.), Paris, 1990, Desclée Fayard, 1149 p.
- Tome XIII, Crises et renouveau : de 1958 à nos jours, sous la responsabilité de Jean-Marie Mayeur ; avec la collab. de Roger AUBERT, Olivier COMPAGNON, Jerzy KLOCZOWSKI... (et al.), Paris, 2000, Desclée, 794 p.
- Tome XIV, Anamnèsis : origines, perspectives, index, sous la resp. de François Laplanche ; avec la collab. de Guiseppe ALBERIGO, Marie-Françoise BASLEZ, François BOEXPFLUG... (et al.), Paris, 2001, Desclée, 744 p.

MAYEUR Jean-Marie : *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, 1991, Editions Ouvrières, collections Eglises et Sociétés, 188 p. (Paris, 1966, Julliard, 201 p, collection Archives, pour la première édition).

PELLETIER Denis : *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, 1997, La Découverte, 125 p., collection Repères

PELLETIER Denis : *La crise catholique, religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, 2002, Payot, 321 p.

PELLETIER Denis : "La politique entre déni et engagement" pp. 15-20 in Hors-série de la revue *Projet*, Le catholicisme social européen, septembre 2004, en ligne, sur le site internet du Centre d'étude et d'action sociale (CERAS), <http://www.ceras-projet.com/lodel/document.php?id=756>.

PLONGERON Bernard : *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, 1974, Hachette, Collection "Hachette littérature", 284 p.

PORTIER Philippe : *Église et politique en France au XX^e siècle*, Paris, 1993, Montchrestien, 160 p. Collection Clefs. Politique.

QUIENART Jean : *Les hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, 1978, Hachette, collection "Le temps et les hommes", 358 p.

SEVEGRAND Martine : *Les enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation*, Paris, 1995, Albin Michel, 475 p., collection bibliothèque Albin Michel, Histoire.

SEVEGRAND Martine : *Vers une Église sans prêtres : la crise du clergé séculier en France, 1945-1978*, Rennes, 2004, Presses universitaires de Rennes, 325 p., Collection Histoire.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, recension de l'ouvrage de Lilian MATHIEU, *Mobilisations de prostituées* (Paris, Belin, coll. Socio-histoires, 2001, 333 p.) parue dans *Clio* (n° 17, 2003).

2.4. Philosophie, géographie, sociologie du religieux

ANTOINE P. et JEANNIERE J. : *Espace mobile et temps incertains : nouveau cadre de vie nouveau milieu humain*, Paris, 1970, Aubier Montaigne, 157 p., collection Recherches économiques et sociales. (1.3.4.).

Archives de sciences sociales des religions, n° 107, juillet-septembre 1999, Catholicisme et territoire, en particulier :

- PALARD Jacques : "Les recompositions territoriales de l'Eglise catholique entre singularité et universalité. Territorialisation et centralisation" pp. 55-75.

Archives de sciences sociales des religions, n° 109, janvier-mars 2000, Formes religieuses caractéristiques de l'ultra-modernité : France, Pays-Bas, Etats-Unis, Japon, Analyses globales.

ARMOGATHE Jean-Robert et WILLAIME Jean-Paul : *Les mutations contemporaines du religieux* (Colloque organise a la fondation Singer-Polignac le 27 mars 2002), 2003, Brepols, VIII-128 p., Bibliotheque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences des religions :

- PORTIER Philippe, "De la séparation à la reconnaissance. L'évolution du régime français de laïcité", pp. 1-24.

BERGER Peter Ludwig : *La religion dans la conscience moderne, essai d'analyse culturelle* (Sacred Canopy, elements of a sociological theory of religion), traduit par Joseph FEISTHAUER, Paris, 1971, Centurion, 288p, collection Religion et sciences de l'homme.

BERTRAND Jean-René et MULLER Colette : *Religions et territoires*, Paris 1999, L'Harmattan, 292 p, collection Géographie sociale :

- PALARD Jacques : "Institution religieuse et recomposition territoriale. La paroisse catholique et le système socio-politiques local," p 181-194
- MARAIS Jean-Luc : "Bâtir des lieux, les paroisses et leurs œuvres dans l'espace urbain. L'exemple d'Angers du Concordat à nos jours", pp. 65-76.

BOESPFLUG François, DUNAND Françoise, WILLAIME Jean-Paul : *Pour une mémoire des religions*, Paris 1996, La Découverte, 203 p.

BOUTRY Philippe, ENCREVE André, dir : *La religion dans la ville* (publié par) l'Institut Jean-Baptiste Say, 2003, Bordeaux, Éd. Bière, 270 p. :

- MOISSET Jean-Pierre : "Les finances du culte catholique dans les paroisses urbaines", pp. 103-117.

BRECHON Pierre, DURIEZ Bruno et ION Jacques : *Religion et action dans l'espace public*, Paris, 2000, L'Harmattan, 301 p., collection Logiques politiques. Et en particulier :

- PINA Christine, p. 92, "Les évêques français face au monde moderne : l'exemple du *rapport DAGENS*", pp 91-105.

BREMOND D'ARS Nicolas (de) : "Les Conversions au catholicisme en France : un religieux en mutation ?", pp. 19-38 in *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 124, octobre-décembre 2003.

CHARLIER Jean-Emile et MOENS Frédéric, "Métamorphose d'un sacrement. La communion, de la pratique socialisée à la participation sensible", *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 119, juillet-septembre 2002, pp. 29-43.

DAVIE Grace : *Europe : the exceptional case. Parameters of Faith in the Modern World*, London, 2002, Darton, Longman and Todd, 180 p. Sarum theological lectures.

DEBIE Franck et VEROT Pierre : *Urbanisme et Art sacré, une aventure du XXème siècle*. Limoges, Critérian, 411 p, 1992, collection Critérian Histoire, p. 155. (1.3.4.).

DIANTEILL Erwan, HERVIEU-LEGER Danièle, SAINT-MARTIN Isabelle (dir.) *La modernité rituelle, rites politiques et religieux des sociétés modernes*, Paris-Kossuth-Torino, 2004 L'Harmattan, 297 p. collection Religions en question :

- ABRUZZESE Salvatore : "Derrière le rite, questions sur les rites religieux", pp. 209-226.
- GROSS Martine : "Baptêmes catholiques en contexte homoparental", pp. 179-182.
- SAINT-MARTIN Isabelle : "Art, espace et sites religieux en milieu hospitalier", pp. 239-261.

DONEGANI Jean-Marie : *La liberté de choisir, pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris, 1993, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politique, 485 p.

DUBET François : *Le déclin de l'institution*, Paris, 2002, Seuil, 421 p., collection L'épreuve des faits.

FREGOSI Franck et WILLAIME Jean-Paul éd. : *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France*. Genève 2001 Labor et Fides, 371 p. :

- PAOUR François, "Le maire, ses pouvoirs de police et la liberté de culte", pp. 190-200.

FRIBOURG Jeanine : "Les rues de la ville. Scènes du religieux", pp. 51-62 in *Archives de sciences sociales des religions*, n° 73, janvier-mars 1991.

GALEMBERT Claire de : "Cathédrale d'Etat ? Cathédrale catholique ? Cathédrale de la ville nouvelle ? Les équivoques de la cathédrale d'Evry", pp. 109-137 in *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 107, juillet-septembre 1999, Catholicisme et territoire.

GREMION Catherine (dir) : *Le religieux dans les villes nouvelles*, Rapport d'enquête pour le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles. Septembre 2003. Edité par Confrontations AIC, 4 place de Valois 75001 Paris. 2 volumes, 396 p.

HERVIEU-LEGER Danièle : *Catholicisme, la fin d'un monde*, 2003, Paris : Bayard, 334 p.

HERVIEU-LEGER Danièle : "La religion des Européens, modernité, religion, sécularisation", pp. 9-23 in *Identités religieuses en Europe*, DAVIE Grace et HERVIEU-LEGER Danièle (dir), Paris, 1996, Editions La Découverte, 335 p.

HERVIEU-LEGER Danièle, *La religion pour mémoire*, Paris, 1993, Cerf, 273 p.

HERVIEU-LEGER Danièle : *Le pèlerin et le converti*, La religion en mouvement. Paris, 1999, Flammarion, 289 p. Collection Essais.

ISAMBERT François-André : *Le sens du sacré : fête et religion populaire*, Paris, 1982, Ed. de Minuit, 314 p, Collection Le sens commun.

ISAMBERT François-André : "Religion populaire, sociologie, histoire et folklore", pp. 161-184 in *Archives de Sciences sociales des religions*, 43/2 avril-juin 1977.

LAMBERT Yves : *Dieu change en Bretagne, la religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, 1985, Cerf, 451 p.

LAMBERT Yves : "Religion, modernité, ultramodernité : une analyse en terme de "tournant axial", *Archives de Sciences sociales des religions*, 109, janvier mars 2000, pp. 87-116.

LAUTMAN Françoise : "Toujours plus belle, la fête ! Les ostensions de Saint-Junien", *Ethnologie française*, n° 1983/4, Les Ostensions limousines, pp. 369-394.

LE BRAS Gabriel : *L'église et le village*, 1976, Paris Flammarion, 289 p. collection Nouvelle bibliothèque scientifique. (1.3.4.)

LEFORT Claude : *Essais sur le politique XIX^e-XX^e siècles*, Paris, 1986, Seuil, pp. 291-292, collection Points-Essais.

LADRIERE Paul : "Le sens du sacré et le métier de sociologue", pp. 115-139, in *Archives de Sciences sociales des religions*, 57/1, janvier-mars 1984.

MESLIN Michel : *L'Expérience humaine du divin : fondements d'une anthropologie religieuse*, Paris, 1988, Cerf, 421 p, Collection Cogitatio fidei.

MICHELAT Guy, POTEL Julien, SUTTER Jacques et MAITRE Jacques : *Les Français sont-ils encore catholiques. Analyse d'un sondage d'opinion*, Paris, 1991, Cerf, 129 p., collection Sciences humaines et religions.

MORIN Jean-Philippe, mémoire de fin d'étude à l'ESC Lyon : *Eglise et marketing*, avril 1997. (1.3.6.)

MULLER Colette, BERTRAND Jean-René : *Où sont passés les catholiques ? Une géographie des catholiques en France*. Paris, 2002, Desclée de Brouwer, 314 p.

PALARD Jacques (dir) : *Le gouvernement de l'Eglise catholique. Synodes et exercice du pouvoir*, Paris, 1997, Cerf, collection Sciences humaines et religions, 334 p. et en particulier :

- COURCY Raymond : "Productions d'assemblée et décision épiscopales dans les diocèses du Sud-Ouest, pp 287-304.

PALARD Jacques : "Le vote entre innovation institutionnelle et tradition doctrinale : l'assemblée synodale de Bordeaux, juin 1992-mai 1993", in *Revue française de Sciences Politiques*, n° 1, 1993, p. 61-81.

PALARD Jacques : *Modèles institutionnels de la gestion du croire dans la sphère catholique*, Social Compass, n° 48 (4) décembre 2001.

PERRIN Anne : *Autorité et Charisme, histoire et fonctionnement d'un petit groupe traditionaliste entre 1973 et 1986*, mémoire pour le Diplôme de Sciences religieuses, présenté en 1999 à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, sous la direction de M. Jean BAUBEROT, 279 p. et 85 p. d'annexes.

PIERRON Jean-Philippe : "Mémoire des religions, identité et lien social", pp. 67-84 in *La laïcité a-t-elle perdu la raison ?* Bernard DESCOULEURS, Mireille ESTIVALEZES, Daniel FAIVRE et

al...; Saint-Maur, 2001, Centre universitaire catholique de Bourgogne, 331 p., Parole et silence. (1.3.5.)

POTEL Julien : "Identités catholiques et comportements religieux", pp. 50-127 in MICHELAT Guy, POTEL Julien, SUTTER Jacques et MAITRE Jacques : *Les Français sont-ils encore catholiques ?* Paris, 1991, Cerf, 322 p.

POTEL Julien : *Le clergé français*, Paris, 1967, Le centurion, 266 p.

POTEL Julien : *Les prêtres séculiers en France de 1965 à 1975*, Paris, 1977, Centurion, 143 p.

POULAT Emile : *Eglise contre bourgeoisie, Introduction au devenir du catholicisme actuel*, Paris, 1977, Casterman, 290 p.

RIVIERE Claude : *Les liturgies politiques*, Paris, 1988, PUF, p. 48, collection Sociologie d'aujourd'hui

SEGUY Jean : "Ernst TROELTSCH et ses *Soziallehren*", *Archives de Sciences sociales des Religions*, janvier-juin 1961, n° 11, pp. 7-14, avec une traduction faite par M.L. LETENDRE de la conclusion des *Soziallehren* : "Christianisme et société, conclusion des *Soziallehren*", pp. 15-34

SEGUY Jean : *Christianisme et société* : introduction à la sociologie de Ernst TROELTSCH, Paris 1980, Cerf, 334 p., collection Sciences humaines et religions.

THEIS Laurent "Le temps et le roi", pp. 99-103, in *Le Débat*, n° 78 de janvier-février 1994.

TROELTSCH Ernst : *Religion et histoire*, Genève, 1990, Labor et Fides, 312 p.

VOYE Liliane : "Les jeunes et le mariage religieux : une émancipation du sacré", pp. 405-416 in *Social Compass* n° 38/4, 1991.

WEBER Max : *Sociologie des religions*, Textes réunis et traduits par Jean-Pierre GROSSEIN, introduction de Jean-Claude PASSERON, Paris, 1996, Gallimard, 545 p.

2.5. Laïcité, Religion civile

ANDRAULT Marc : "Vers un nouveau concordat ? ", pp. 5-39 in *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 123, juillet-septembre 2003.

Archives de sciences sociales des religions, janvier-mars 2005, n° 129, La République ne reconnaît aucun culte, et notamment :

- BOYER Alain : "Comment l'Etat laïque connaît-il les religions ?", pp. 37-49.
- LAMINE Anne-Sophie : "La pluralité religieuse dans l'espace public", pp. 83-96.
- PORTIER Philippe : "L'Eglise catholique face au modèle français de laïcité", pp. 117-134.
- ROLLAND Patrice : "Qu'est-ce qu'un culte aux yeux de la République ?", pp. 51-63.
- WILLAIME Jean-Paul : "1905 et la reconnaissance sociale des religions", pp. 67-82.

BAUBEROT Jean : Actes du séminaire La laïcité à l'Université, Paris, 19 novembre 2003, Conférence des présidents d'Université, pp. 7-13, Trouvé sur internet, site *animafac.net*, à la page : www.animafac.net/IMG/pdf/Actes_Laicite2003.pdf.

BAUBEROT Jean : *Histoire de la laïcité française*, Paris, 2000, P.U.F., p. 93, encyclopédie Que sais-je ?

BAUBEROT Jean : *Laïcité*, Encyclopaedia Universalis, version CD-ROM 2003.

BAUBEROT Jean : *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris, 2004, Seuil, 280 p. collection La couleur des idées.

BAUBEROT Jean : "La laïcité française, régulation du sacré ou sacré implicite ?", intervention au colloque de l'Association Française de Sociologie des Religions de février 2005, texte provisoire.

- BAUBEROT Jean : *Le protestantisme doit-il mourir ? La différence protestante dans une France pluriculturelle*, Paris, 1988, Seuil, 223 p.
- BAUBEROT Jean (dir) : *Pluralisme et minorités religieuses*. Colloque organisé par le CNRS et la Section des Sciences religieuses de l'École Pratique des Hautes Études. Avec le concours de la Mission du bicentenaire de la Révolution française, Louvain, 1991, Peeters (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Section des Sciences religieuses, 96).
- BAUBEROT Jean et MATTHIEU Séverine : *Religion, modernité et culture au Royaume-Uni et en France*, Paris, 202, Seuil, collection Point histoire, 314 p.
- BAUDOUIN Jean et PORTIER Philippe : *La Laïcité une valeur d'aujourd'hui ? Contestations et renégociations du modèle français*, Rennes, 2001, Presses Universitaires de Rennes, collection Res publica, 350 p. En particulier :
- BAUBEROT Jean : "La laïcité comme pacte laïc", pp. 39-50.
 - BAUDOUIN Jean et PORTIER Philippe "La laïcité française. Approche d'une métamorphose", pp. 15-34.
 - FOREY Elsa : "Du "cultuel" au "culturel" : vers une remise en cause du principe de séparation de 1905 ?", pp. 285-296.
 - POULAT Emile : "L'esprit d'une réflexion sur notre laïcité publique", pp. 105-112.
 - TALIN Kristoff : " Les évêques français et la laïcité : entre attestation et contestation", pp. 189-204.
- BELLAH Robert : "La religion civile en Amérique", *Archives de Sciences Sociales des Religions*, vol. 35, 1973, pp. 7-22, ("Civil religion in America" *Daedalus*, vol. 96, n° 1, pp. 1-21).
- BOUSSINESQ Jean : "Laïcité, démocratie et pluralisme", p. 45-62 in *Chemins de dialogue*, n° 8 : Laïcité et religion, Marseille, octobre 1996.
- BOUSSINESQ Jean : *La laïcité française, mémento juridique*, Paris 1994, Seuil, 210 p.
- DURAND-PRIMBORGNE Claude : *La laïcité*, Paris, 1996, Dalloz, 153 p., collection Connaissance du droit, Droit public.
- Esprit*, juin 2005, n° 315, dossier : *Les questions de 1905* :
- ABEL Olivier : "Vers une politique des religions ? L'horizon Sarkozy", pp. 100-105.
 - BONIFACE Xavier : "Histoire de l'Eglise, histoire des religions, histoire religieuse" pp. 106-118.
 - MONGIEN Olivier et SCHLEGEL Jean-Louis ; "Les questions de 1905", pp. 85-91.
 - POULAT Emile : "Faut-il changer la loi de 1905 ?" pp. 92-99.
- GAUCHET Marcel : *La religion dans la démocratie : un parcours de la laïcité*. Paris, 1998, Gallimard, 127 p.
- IHL Olivier : *La fête républicaine*, Paris, 1996, Gallimard, 402 p. Nrf, collection Bibliothèque des Histoires.
- LALOUETTE Jacqueline : *La séparation de Eglises et de l'Etat. Genèse et développement d'une idée, 1789-1905*, Paris, 2005, Seuil, 449 p., Collection Univers Historique.
- POULAT Emile : *Notre laïcité publique, "La France est une République laïque"*, Paris, 2003, Berg International, 415 p.
- POULAT Emile : "Histoire de la laïcité en France", pp. 29-44, in *Chemins de dialogue*, n° 8 : Laïcité et religion, Marseille, octobre 1996.
- Pouvoirs*, 1995 (articles sur la laïcité), n° 75, éditions du Seuil.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, 1971, Editions sociales, 213 p. collection Les classiques du peuple.
- "Un siècle de laïcité" p 241-479, *Rapport public 2004*, du Conseil d'Etat, Etudes et Documents n° 55, La Documentation française, 479 p.

WILLAIME Jean-Paul : "De la sacralisation de la France. *Lieux de mémoire* et imaginaire national", pp. 125-145 in *Archives de Sciences sociales des religions*, n° 66/1, janvier-mars 1988.

WILLAIME Jean-Paul : *Europe et religions. Les enjeux du XXI^e siècle*, Paris 2004, FAYARD, 376 p. collection Les dieux dans la cité.

WILLAIME Jean-Paul : "Etat éthique et religion", pp. 189-213 in *Cahiers internationaux de Sociologie*, Vol. 88, 1990.

WILLAIME, Jean-Paul : "La religion civile à la française", *Autre temps*, pp. 10-32, n° 6, 1985.

WILLAIME Jean-Paul : "La religion civile à la française et ses métamorphoses" *Social Compass* 40(4), 1993, pp. 571-580.

WILLAIME Jean-Paul : "Religion in ultramodernity", in BECKFORD James A. and WALLIS John ed. *Theorising Religion : Classical and Contemporary Debates*, Aldershot, Ashgate, sous presse.

WILLAIME Jean-Paul : "Religious and Secular France Between Northern and Southern Europe", p. 155-174 in *Social Compass*, n° 45/1, 1998.

ZARKA Yves-Charles : *Faut-il réviser la loi de 1905 ? La séparation entre religions et Etat en question*, Paris, 2005, P.U.F. 207 p., collection intervention philosophique.

2.6. Patrimoine et Art sacré

BARRES Maurice : *La grande pitié des églises de France* : Paris, 1914, Editions Emile-Paul Frères, 419 p.

BESANCON Alain (Membre de l'Institut) : "L'évêque des pictons saisi par l'art conceptuel", *Commentaire*, n° 104, 2004 (en ligne), sur le site de l'Académie des sciences morales et politiques, visité le 9 mars 2005, <http://www.asmp.fr>.

BOESPFLUG François : " Art et liturgie : l'art chrétien du XXI^e siècle à la lumière de *Sacrosanctum concilium*", pp. 161-181, in *Revue des Sciences religieuses* 78, n° 2/2004.

CAUSSE Françoise : *Les artistes, l'art et la religion en France. Les débats suscités par la revue "L'Art sacré" entre 1945 et 1954*. Thèse d'histoire de l'Art (sous la direction de Marc SABOYA), Université de Bordeaux III, décembre 1999, 1421 p.

CHASTEL André : "Patrimoine monumental" in *Encyclopaedia universalis*, version CD-Rom 1997.

DAVALLON Jean : "Produire des hauts lieux du patrimoine", pp. 85-102 in MICOUD André (éd.) : *Des hauts lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, 1991, CNRS, 133 p.

DEBRAY Régis (éd.) : *L'abus monumental ? Actes des Entretiens du Patrimoine de 1998*, Paris, 1999, Editions Arthème Fayard/Editions du Patrimoine, 439 p.

□ BROMBERGER Christian, "Les monuments ordinaires", pp 197-206.

DILASSER Maurice et MARTINIE Madeleine : *Guide de la sauvegarde des chapelles*, 1987, édité par Ouest-France, 64 p.

DUBOSCQ Bernadette et MOULINIER Pierre : *Eglises chapelles et temples de France, un bien commun familial et menacé*, Paris, 1987, La Documentation Française, 187 p.

DUFOUR Stéphane : *La mise en valeur culturelle des lieux de culte catholique et de leur mobilier liturgique. Un paradigme de l'ambivalence culte et culture*. Thèse de doctorat des Sciences de l'Information et de la Communication, soutenue sous la direction de Monsieur le professeur Daniel JACOBI, en novembre 2003 à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 595 p.

DUFOUR Stéphane : "La patrimonialisation des biens religieux populaires dans la seconde moitié du XX^e siècle", pp. 37-50, in POIRRIER Philippe (dir.), *L'invention du patrimoine en Bourgogne*, actes de la journée d'étude de Dijon le 25 janvier 2002, Dijon, 2004, Ed. Universitaires de Dijon, 100 p., Collection Art et patrimoine.

DUFOUR Stéphane : "L'art contemporain dans les églises, le recours à la médiation écrite", pp. 227-241 in *Questions de communication*, 2004, n° 5.

JEUDY Henri-Pierre : *La machinerie patrimoniale*, Paris, 2001, Sens & Tonka, 127 p., collection Essai 10/20.

LAVERGNE Sabine (de) : *Art sacré et modernité. Les grandes années de la revue "L'Art sacré"*, préface de Frédéric DEBUYST osb., Namur, 1992, Culture et Vérité, 282 p.

Le Débat, Mémoires comparées, n° 78, janvier-février 1994 :

- LENIAUD Jean-Michel : "La mauvaise conscience patrimoniale", pp. 168-178.
- "Le patrimoine : comment ? Pourquoi ?", entretien avec Christian DUPAVILLON, pp. 179-186.
- RAYNAUD Philippe : "La commémoration : illusion ou artifice ?", pp. 104-115.
- THERAUD Daniel : "Grande Europe, les gageures du patrimoine", pp. 155-167.

LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, 202, Fayard, 359 p.

LENIAUD Jean-Michel : *Les cathédrales au XIX^e siècle*, Paris, 1993, Economica, 984 p.

Le Patrimoine des communes de l'Allier. Paris, 1999, Editions Flohic, 1143 p.

Les Monuments Historiques demain: Actes du colloque de La Salpêtrière à Paris, novembre 1984. Paris, 1987, Ministère de la Culture et de la Communication, Actes des colloques de la direction du Patrimoine, 297 p.

MICOUD André (éd.) : *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, 1991, CNRS, 133 p.

NADEAU Jean-Guy et PELCHAT Marc ed : *Dieu en ville. Evangile et églises dans l'espace urbain*, Textes du Congrès de la société internationale de théologie pratique, Novalis, Cerf, Lumen Vitae, Labor et Fides. 366 p.

NORA Pierre (éd.) *Les lieux de mémoire* :

- BOUTRY Philippe : "Le clocher", p 56-89, III Les France, volume 2 : Traditions, Paris, 1992, Gallimard, 988 p. Collection Bibliothèque illustrée des histoires.
- CHASTEL André : "La notion de patrimoine", pp. 405-450, II La Nation, volume 2, : Territoire, l'Etat, le patrimoine, Paris, 1987, Gallimard, 662 p., Collection Bibliothèque illustrée des Histoires,
- NORA Pierre : "Le nation-mémoire" pp. 647-658, II La Nation, volume 3 : La gloire, les mots, , Paris 1986, Gallimard, 667 p., collection Bibliothèque illustrée des histoires.
- PROST Antoine, "Les monuments aux morts", I La République, Paris, 1984, Gallimard, pp. 357-369.
- VAUCHEZ André : "La cathédrale", pp. 90-127, III Les France, volume 2 : Traditions, Paris,1992, Gallimard, 988 p. Collection Bibliothèque illustrée des histoires.

POULOT Dominique : *Patrimoine et modernité*, Paris-Montréal 1998, L'Harmattan, 311 p. :

- POULOT Dominique : "Le patrimoine et les aventures de la modernité", pp. 7-67.
- RAUTENBERG Michel : "L'émergence patrimoniale de l'ethnologie : entre mémoire et politiques publiques", pp 279-289.

PROUST Marcel : "La mort des cathédrales" pp. 141-149 in *Contre Sainte-Beuve. Pastiche et mélanges. Essais et Articles*. Paris, 1971, Gallimard, X-1022 p. Bibliothèque de La Pléiade (1^{ère} édition en 1904).

RIEGL Aloïs : *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*. Traduit de l'Allemand par Daniel WIECZOREK. Paris, 1984, Editions du Seuil, 122 p. (édition originale en 1903), Collection Espacements.

ROBIN Suzanne : *Eglises modernes. Evolution des édifices religieux en France depuis 1955*, Paris, 1980, Hermann, 168 p.

SIRE Marie-Anne : *Trésors d'églises, et de cathédrale en France, comment aménager, gérer et ouvrir au public un trésor d'objets religieux*, guide pratique, rédigé par Marie-Anne SIRE avec la collaboration de Judith KAGAN, de Luc FOURNIER, du Commandant Louis-Philippe CADIAS et du Lieutenant-Colonel Marc AUFFREDOU, édité par le Ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine, 84 p, publié sur le site internet du Ministère de la Culture et de la Communication, <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/guides/index-guides.htm>.

THOBY Paul : *Le Crucifix, des origines au Concile de Trente*. Nantes, 1959, Bellanger, 287 p. et 89 planches numérotées de I à CLXXXIX.

TROTIN Nicolas : *Aménagements liturgiques contemporains dans les églises classées et conservation du mobilier ante-conciliaire*, monographie de Muséologie présentée le 21 juin 2001 à l'Ecole du Louvre, sous la direction d'Isabelle PALLOT-FROSSARD, 52 p. et un volume d'annexes.

ANNEXE n° 1

Eglise de Lavoine, copropriété des habitants

Première et dernière pages de l'acte notarié de la fondation de l'église de Lavoine (Allier)



« Le 24 décembre 1837

« Pardevant Me Jacques Carlier, notaire à la résidence de Laprugne, canton du Mayet de Montagne, quatrième arrondissement du département de l'Allier, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, comparaissent

Sieur André Mondière Bigay, André Basmaison dit Léonard, Claude Blettery dit l'écolier, Claude Laurand dit le Guénard, ...

...Ont tous les comparants susnommés, demeurés d'accord, par les présentes et après mûrs examens, de construire une église à leurs frais et à ceux de leurs voisins qui voudront bien y coopérer, dans le lieu et village de Lavoine, commune de Ferrières, sur une place où aisaïces communes, appartenant par indivis aux habitants et propriétaires du dit village de Lavoine pour après sa construction, être faites toutes les démarches auprès du gouvernement et de Monseigneur l'Evêque de Moulins, afin qu'elle soit érigée en paroisse, succursalle et qu'il lui soit donné le nom de commune de Saint Vincent de Ferrières...

...Ces présentes (les sommes réunies NDLA) formeront une société entre les comparants qui aura pour but la construction de la dite église, et chacun aura une part à icelle proportionnellement aux sommes que chacun aura versé entre les mains du sieur André Mondière... »



ANNEXE n° 2

La Mairie-église de Sophia-Antipolis

2

Préambule :

La Commune de Valbonne Sophia-Antipolis a édifié sur le site de Sophia-Antipolis quartier Garbejaire, un bâtiment polyvalent dénommé "Centre de Vie" composé de locaux administratifs et de plusieurs salles de réunion.

Les quartiers de Sartoux et Garbejaire ne disposant à ce jour d'aucun établissement culturel quel qu'il soit, la Commune de Valbonne Sophia-Antipolis entend mettre une partie des locaux du Centre de Vie, à la disposition des Communautés chrétiennes signataires du protocole d'accord conclu et signé le 5 Mars 1990 par :

- Monseigneur SAINT MACARY, Evêque du Diocèse de Nice,
- le Père John LIVINGSTONE, Vicaire Général du Diocèse Anglican de Gibraltar,
- le Pasteur Alain BACCUET, Président du Consistoire de la Côte d'Azur de l'Eglise Réformée de France,

au terme duquel l'Association Diocésaine de Nice était désignée pour représenter les Eglises signataires auprès de la Municipalité et organiser l'occupation des locaux par les différents contractants.

ARTICLE 1er

La Commune de Valbonne met gracieusement à disposition de l'Association Diocésaine de Nice, représentant les confessions chrétiennes signataires du protocole d'accord du 5 Mars 1990, dans un bâtiment sis à Valbonne Sophia-Antipolis, quartier Garbejaire, place Méjane et élevé de quatre niveaux sur rez-de-chaussée, les parties ci-dessous désignées :

- Au troisième niveau, 2 salles d'une superficie de 20 m² chacune, situées de part et d'autre de l'escalier menant à la nef,

Convention entre la commune de Valbonne et les différentes confessions chrétiennes pour l'utilisation d'une partie du « centre de vie » comme lieu de culte oecuménique.

- au quatrième niveau, le local réservé au culte ; une grande salle de culte, un bureau d'accueil, une resserre et deux dépôts, pour une superficie totale de 188 m²,

tels que ces locaux figurent colorés en jaune sur le plan annexé aux présentes.

Il est ici précisé que le parvis situé au troisième niveau ne fait pas partie des locaux objets des présentes et demeure à l'entière disposition de la commune de Valbonne.

ARTICLE II

La présente mise à disposition est faite à compter du 1er Février 1991 et pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Les parties auront la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale. Cette résiliation devra être faite en respectant un préavis d'une année au moins avant l'échéance et par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE III

L'Association Diocésaine s'engage à laisser à toutes les communautés chrétiennes signataires du protocole d'accord précité :

- la possibilité de célébrer leur culte sous réserve d'harmoniser leur calendrier et leurs horaires entre elles avec son représentant,
- ainsi que la libre disposition des salles de réunion sous la même réserve que celle indiquée ci-dessus.

Ces accords s'étendront aux célébrations de baptêmes, mariages et funérailles ainsi que toute autre cérémonie, avec l'accord du curé de la paroisse.

ARTICLE IV

L'Association Diocésaine s'engage à maintenir les lieux en bon état d'entretien et de réparation à l'exception des grosses réparations concernant les toitures, les murs extérieurs, l'écoulement des eaux pluviales et toutes les canalisations ou installations de chauffage et d'électricité incorporées au gros œuvre du bâtiment, qui incombent au propriétaire. Elle fera son affaire de l'ameublement des locaux qui sera réalisé et entretenu à ses seuls frais.

PROTOCOLE d'ACCORD entre les CONFESSIONS CHRETIENNES

au sujet du CENTRE de VIE de GARBEJAIRE

Lundi 5 Mars 1990

Préambule

- Sur la Commune de Valbonne, dans le site de Sophia Antipolis, à Garbejaire, a été construit un bâtiment polyvalent dénommé "CENTRE de VIE" Celui-ci comporte au niveau 2 au fond du parvis, deux salles de réunions destinées aux activités des Eglises chrétiennes, au niveau 3 d'un lieu de culte et d'une salle d'accueil pouvant servir de sacristie, au niveau 4 une mezzanine pouvant servir soit pour les cérémonies, soit pour des réunions et deux petites nefs supérieures et latérales pouvant avoir la même utilisation.

- L'Association Diocésaine de Nice qui, depuis la construction du "CENTRE de VIE" est l'interlocutrice de l'Administration Municipale pour les surfaces du bâtiment destinées au culte, continuera à jouer ce rôle dans le cadre du présent accord et représentera les Eglises signataires de celui-ci auprès de la Mairie de Valbonne.

Entre l'ASSOCIATION DIOCESAINE de NICE, l'Eglise REFORMEE de FRANCE et l'Eglise ANGLICANE, il est convenu ce qui suit :

L'Association Diocésaine de Nice prend à sa charge l'aménagement des lieux de culte et de réunion, étant précisé que, dans l'immédiat, ce lieu de culte ne disposerait que d'un petit orgue d'accompagnement. L'Association Diocésaine de Nice assurera la sonorisation si elle s'avérait nécessaire.

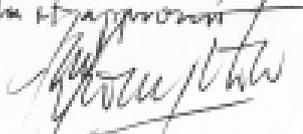
L'Association Diocésaine de Nice s'engage à laisser aux Eglises signataires la possibilité de célébrer le culte dominical, les Dimanches et fêtes, et l'usage des lieux de réunion ; ces accords s'étendront aux célébrations de baptême, mariage et funérailles après entente avec le Curé de la Paroisse.

En contrepartie le coût total des frais d'utilisation (notamment du chauffage, de l'éclairage, du nettoyage d'entretien de réparation des équipements) seront répartis au prorata de la durée d'utilisation effective par chacune des Eglises.

Les questions d'assurance concernant les locaux et les personnes seront résolues ainsi : chaque Eglise fera son affaire d'une assurance particulière pour ses fidèles et en fournira une attestation annuelle à l'Association Diocésaine de Nice, en outre chaque Eglise participera aux frais d'Assurance des locaux au prorata des heures d'occupation effective de ces derniers.

Cet accord vaut pour la durée du bail qui sera signé par l'Association Diocésaine de Nice avec la Mairie de Valbonne. Il est prorogé par tacite reconduction à chaque renouvellement du bail avec la Mairie. Si l'une des Eglises désire résilier ou modifier cet Accord, elle sera tenue d'en avvertir l'Association Diocésaine de Nice par Lettre Recommandée avec avis de réception, six mois à l'avance.

Père John LIVINGSTONE

En et approuvé


Vicaire Général du Diocèse
Anglican de Gibraltar

Mr le Pasteur Alain RACQUET

En et approuvé



Président du Consistoire
de la Côte d'Azur de l'Eglise
Réformée de France

Monsieur SAINT MACARY

En et approuvé

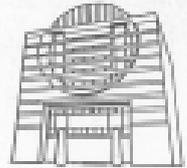


Evêque du Diocèse de Nice

Convention signée entre les différentes confessions chrétiennes pour l'utilisation du centre de vie sous la responsabilité de l'association diocésaine catholique



Valbonne Sophia Antipolis



Michel ROLANT, Maire de VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS,
Monsieur François SAINT MACARY, Evêque de NICE,

Le Père John LIVINGSTONE, Vicaire Episcopal de l'Eglise Anglicane

Le Pasteur Jacques GALTIER, Président du Consistoire de la Côte d'Azur de l'Eglise Réformée de France,
et les membres des Communautés religieuses.

Où l'honneur de vous inviter à l'inauguration officielle et religieuse du

CENTRE CULTUEL DE GARBEJAIRE,
Place Méjane, à SOPHIA ANTIPOLIS

LE DIMANCHE 1er DECEMBRE 1991 A 16 HEURES

Cette cérémonie sera suivie de la visite du Centre avant la célébration Oecuménique à 17 H 15,
qui rassemblera les membres des trois Communautés Chrétiennes et leurs invités.

"LA MACHINE A LAYER" : un centre de vie pour le troisième millénaire

Pierre Fautoux est un architecte corse qui se désigne lui-même comme "marginal" dans sa profession. Il est en effet, l'un des rares à ne seulement signer ses plans, mais aussi à être quotidiennement sur le chantier pour vérifier si le dosage de béton est bien le bon, ou si le carrelage est bien posé comme il doit l'être.

Original, il faisait nôtre pour remporter le concours, proposé par la mairie de Valbonne, qui avait pour objet d'édifier sur la place Méjane, au cœur de Garbejaire sur 400 m² au sol, coïncidant entre deux blocs d'immeubles déjà construits, une salle d'expos et une église.

Original, le projet l'était. Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, n'est séparée ici en France que l'on voulait faire cohabiter dans un même bâtiment les deux institutions : la mairie et l'église.

Les critères du concours, étaient inhabituels au possible : une surface au sol de 400 m², un bâtiment avec 20 mètres de façade. L'enjeu : faire cohabiter deux structures de types indépendants dans un volume réduit. Tout cela dans une situation de fauconn.

La proposition faite par Pierre Fautoux, assisté d'architectes suisses de l'école "Tessinnois" a été de construire une boîte dans laquelle il a juxtaposé l'église sur la toit de la mairie, les deux étant séparés par un parez-ventérieur. Le projet de Pierre Fautoux a reçu l'approbation de JURY par 11 voix sur 10.

Le bâtiment est composé de quatre niveaux et permet tous les passages : à l'intérieur, on circule comme à l'extérieur : de vent, au soleil ou à la pluie. Utilisant l'effet gigogne - l'habillage - l'architecture a comme placé dans le ventre même de la structure extérieure, une seconde coque à l'intérieur de laquelle se trouvent l'église et la mairie.

Au rez-de-chaussée un espace public à l'air libre. Un escalier au fer et du débarras même à la mairie, deux autres sur les côtés mènent jusqu'à l'église. Au premier étage une grande salle des réunions qui donne, avec une baie vitrée, sur la place Méjane. A l'étage, vers la place du Ballon, les bureaux de la mairie. Au deuxième étage, de nouveaux un parvis en extérieur, espace tampon entre les deux structures, et enfin au troisième, le lieu de culte : une chapelle avec mezzanine.

La mairie, composée de cinq pièces, permet l'installation de forces pressées de travail (il y a déjà quinze personnes travaillant à la mairie annexe actuelle de Garbejaire). L'église quant à elle peut accueillir 150 personnes. Dans l'escalier entre deux est, cela paraît totalement insuffisant. Quant le maire a été invité le chantier à l'époque au mois de septembre, la déconvenue était de mise. D'une part, ils admiraient la qualité du réajustement (car c'en est un), bâtiment en béton (sa pierre des temps modernes) et en lève de l'acier, les effets de lumière spectaculaires en particulier du lieu de culte, éclairé de façon diffuse par un plafond blanc : d'autre part là, se sont inquiétés de manque apparent de fonctionnalité. L'architecte n'y est pour rien, ce n'est pas lui qui a établi le programme.

C'est dit, nous avons à Valbonne un monument qui figure parmi les réalisations architecturales marquantes de notre époque sur la Côte d'Azur. Soyons convaincus - vivez-le avec quand vous le visiterez - que cette "machine à laver" est un beau bâtiment. Il a déjà fait l'objet d'un prix, le prix 1989 du CAUE, de nombreux articles dans les revues spécialisées et les organisateurs de l'exposition "Architecture sacrée - l'effort au monumental" qui vient de se dérouler à Evry à l'occasion de la construction de la cathédrale de Marie-Gloria ont demandé à Pierre Fautoux d'y exposer la maquette de son projet.

Les valbonnais savent que nous venons bientôt sur la place Méjane des foraines avec un guide à la main, cherchant à visiter le monument. La déconvenue a vite laissé la place à la satisfaction d'avoir un beau bâtiment.

Il nous reste un regret : quel dommage que l'architecte n'ait pas vu pour les délais de livraison le même exigence dans il a fait preuve pour la qualité de travail. Cela fait plus de deux ans que les habitants de Garbejaire subissent les travaux qui devaient être terminés le juin 1989. Heureusement, nous en sommes sûrs, cela sera vite oublié et les valbonnais seront ravis d'utiliser ce Centre de Vie prêt pour le 3^{ème} siècle.



*Invitation à l'inauguration du « Centre de vie » de Valbonne-Sophia-Antipolis.
Article aimablement confié par la mairie de Valbonne. Probablement extrait du bulletin municipal de l'époque (photocopie).*

UN CENTRE PASTORAL À GARBEJAÏRE Saint Paul des Nations et Paul VI



«néo»... La
désirait un
na, un repère
is la grande
les lieux de
ournés vers
De a rétabli
nt le clocher

voisies aient
e, les gens se
des lieux, ce
l'arrivée de
our Sophia
e 50 à 500
est visible, elle
ur gaver son
que aussi par
astorale de
ne Sophia
gale distance

de Biot et Valbonne. On y a concentré de manière permanente les différentes composantes ecclésiales: les aumôneries des étudiants, des collèges et lycées, les secours de France, les rencontres de préparation aux sacrements, les réunions paroissiales. Cela a favorisé une dynamique globale dans l'ensemble interparoissial. Il y a aussi l'Institut supérieur de théologie de Nice-Sophia Antipolis.

Mais l'on a veillé à maintenir les liens avec la communauté paroissiale déjà existante. C'est pourquoi on a rassemblé ce qui est commun aux trois communautés tout en veillant bien à garder des activités de proximité dans les autres lieux. Cela se traduit par la mise en place d'équipes d'accueil chargées d'une attention à la sensibilité locale des villages. Par exemple, les anciens qui ne peuvent se déplacer; ceux qui sont sur le seuil de l'église et qui cherchent des clés d'entrée dans la communauté chrétienne. Le jour de la consécration de l'église, les statues de saint Blaise de Valbonne et de Sainte Marie Madeleine de Biot ont donc été portées en procession pour marquer l'importance des autres lieux de culte.

PROJET PASTORAL

Comme le rappelle également le Père Bala, il convient de ne pas séparer l'église Saint Paul des Nations du centre pastoral Paul VI qui a été construit en même temps. Avant de construire, la communauté diocésaine a défini dans un premier temps un projet pastoral qui prenne en compte à la fois la vie des trois paroisses existantes, la vie des

aumôneries du secteur (étudiants lycéens, collégiens) et l'idée de création d'un institut supérieur de théologie en lien avec la catho de Lyon. Et il faut insister sur le fait que ce projet, église et centre pastoral, a été porté par de nombreux acteurs. Dans un second temps, on a cerné les besoins immobiliers.

Il fallait un lieu de culte mais aussi des locaux qui permettent une transversalité volontaire des différentes composantes ecclésiales. Par exemple, que les parents des enfants catéchisés croisent les collégiens en aumônerie; que les lycéens



croisent les laïcs venant se former à l'institut de théologie. Aujourd'hui ces locaux sont réalisés. Sur 850 m², se trouvent des salles pour la paroisse, pour les aumôneries, des bureaux d'accueil, le secrétariat, une bibliothèque et une belle salle de réunion de 150 places assises où sont donnés les cours magistraux de théologie.

LE FINANCEMENT

En France, depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, les constructions nouvelles sont à l'unique charge des diocèses. Et l'argent des diocèses provient uniquement de la générosité des fidèles. Le coût de réalisation de la nouvelle église Saint Paul des Nations est de 20 millions de francs.

LA CONSÉCRATION

C'est le dimanche 21 mai que l'église St Paul des Nations a été consacrée par une messe solennelle célébrée par Mgr

Bonfils, évêque de Nice, devant une assistance nombreuse* parmi laquelle beaucoup "d'anciens" de Valbonne et de Biot. Dans sa belve mais hautement symbolique allocution, Mgr Barbine a d'ailleurs souligné combien leur présence témoignait de l'unité de la paroisse.

* Parmi les personnalités : Monseigneur Jean Bonfils, Evêque de Nice, Monseigneur Bernard Barri, nouvel archevêque de Monaco; Jean Liometti, Député-Maire d'Antibes; Marc Darnis, Conseiller Régional et Maire de Valbonne Sophia Antipolis; Michel Rossi, Conseiller Général du Canton de Bar-sur-Loup; Pierre Operto, Maire de Biot...

Extrait d'un article de L'info, bulletin municipal de Valbonne, n°133 de la deuxième quinzaine de juillet : « Une nouvelle église et un centre pastoral à Garbejaïre ».

ANNEXE n° 3
Questionnaire usagers

Question 2 : Quel genre d'église préférez-vous?		<i>médiévale</i>	<i>ancienne</i>	<i>moderne</i>	<i>aucune importance</i>	<i>autre</i>	<i>Total des réponses</i>
Personnes interrogées	151						
catholiques							
pratiquants	14	2	8	1	5	2	18
non pratiquants	46	16	24	3	13	4	60
de culture catholique	44	16	14	1	9	9	49
autres religions							
protestants	5	1	2	1		1	5
orthodoxes	1		1				1
musulmans	7	3	5		1		9
juifs	1	1					1
bouddhistes	2	1			1		2
athées	22	10	9		5	3	27
autres	9	6	5		1	1	13
total		56	68	6	35	20	185
% sur total des réponses		30,3%	36,8%	3,2%	18,9%	10,8%	
total catholiques		34	46	5	27	15	127
total autres relig.	47	22	22	1	8	5	58
sollicités comme cath.	7	1	1	2	2	2	8
total pratiquants	21	3	9	3	7	4	26

Question 3: Possible dans une église encore en service ?		<i>expo art sacré ou musique religieuse</i>	<i>concert classique</i>	<i>du rock</i>	<i>activité humanitaire</i>	<i>activité associative</i>	<i>aucune importance</i>	<i>autre</i>	<i>Total des réponses</i>
Personnes interrogées	151								
catholiques									
pratiquants	14	6	8	1	4	2	1	4	26
non pratiquants	46	30	29	10	23	12	2	5	111
de culture catholique	44	22	28	10	20	10	4	7	101
autres religions									
protestants	5	3	1	1	2	2		2	11
orthodoxes	1	1							1
musulmans	7	1	1		4	1		1	8
juifs	1		1						1
bouddhistes	2	1	1		2				4
athées	22	12	15	5	12	10	5	5	64
autres	9	5	4	3	5	5	1	1	24
total		81	88	30	72	42	13	25	351
% sur total des réponses		23,1%	25,1%	8,5%	20,5%	12,0%	3,7%	7,1%	
total catholiques		58	65	21	47	24	7	16	238
total autres religions	47	23	23	9	25	18		9	107
sollicités comme cath.	7	3	1		1			1	6
total pratiquants	21	9	9	1	5	2	1	5	32

ANNEXE n° 3 Questionnaire usagers

(suite)

Question 4: Désaffectation d'une église qui ne sert pas		<i>une bonne chose</i>	<i>une économie</i>	<i>un sacrilège</i>	<i>un mal irréparable</i>	<i>indifférent</i>	<i>autre</i>	<i>Total des réponses</i>
Personnes interrogées	151							
catholiques								
pratiquants	14	1		3	3	1	6	14
non pratiquants	46		5	11	11	11	16	54
de culture catholique	44	4	4	9	10	9	11	47
autres religions								
protestants	5				1	3	1	5
orthodoxes	1					1		1
musulmans	7	1	3				3	7
juifs	1						1	1
bouddhistes	2	1					1	2
athées	22	2		2	1	7	10	22
autres	9	2		2	2	3	1	10
total		11	12	27	28	35	50	163
% sur total des réponses		6,7%	7,4%	16,6%	17,2%	21,5%	30,7%	
total catholiques		5		23	24	21	33	106
total autres religions	47	6		4	4	14	17	45
sollicités comme cath.	7		1				4	5
total pratiquants	21	1	1	3	3	1	10	19

Question 5: Que faire d'une église désaffectée		<i>un musée d'art sacré</i>	<i>un lieu culturel</i>	<i>lieu d'accueil pour exclus</i>	<i>lieu public quelconque</i>	<i>démolir</i>	<i>aucune importance</i>	<i>autre</i>	<i>Total des réponses</i>
Personnes interrogées	151								
catholiques									
pratiquants	14	7	6	4	2			2	21
non pratiquants	46	24	27	23	5		1	3	83
de culture catholique	44	16	22	20	5		1	8	72
autres religions									
protestants	5	2	3	1					6
orthodoxes	1	1	1						2
musulmans	7	1	2	3	3			1	10
juifs	1	1	1	1					3
bouddhistes	2	1	1	2	1				5
athées	22	5	10	14	3		2	5	39
autres	9	7	5	9	3				24
total		65	78	77	22	0	4	19	265
% sur total des réponses		24,5%	29,4%	29,1%	8,3%	0,0%	1,5%	7,2%	
total catholiques		47	55	47	12		2	13	176
total autres religions	47	18	23	30	10	0	2	6	89
sollicités comme cath.	7	4	2	3					9
total pratiquants	21	11	8	7	2	0	0	2	30

ANNEXE n° 4

Gouise (Allier)

Fête du 14 Juillet

La messe du matin dans la cour de la mairie,
devant l'ancienne école



Le curé de Varennes-sur-Allier officie . Au premier plan : la fanfare de Bessay



Les musiciens de l'Indépendante de Bessay, pendant la messe du 14 juillet 1989 à Gouise



Mme Clément, vêtue en bleu-blanc-rouge, sonne la cloche de l'ancienne école, à la fin de la messe du 14 juillet.

La fête de l'après-midi au stade de foot



Les enfants de Gouise chantent des airs de l'époque révolutionnaire : « Il pleut bergère », « J'ai un p'tit voyage à faire », etc... Aux premier plan, la bergère, devant, les moutons, autour les garçons coiffés de bonnets phrygiens et les filles de charlottes.

Les photos, extraites d'un film vidéo réalisé par des membres de la famille Clément nous ont été aimablement fournies par M. Alexis Clément.

ANNEXE n° 4
Gouise (suite)
documents

GOUISE



Médailon de l'église Saint Pierre de GOUISE

Bulletin municipal 2001

re l'a-
que de
1994.

47 - Déclaration à la préfecture de l'Allier. PIERRES PAROLES. Objet: démonter l'église paroissiale d'époque romane XII^e siècle de Rougny, commune de Lafelise (03), transporter à Gouise (03) ses divers éléments afin de la rebâtir à l'identique avec les restaurations nécessaires. Siège social: mairie, 03040 Gouise. Date de la déclaration: 8 décembre 1994.

48 - Déclaration à la préfecture de l'Allier. LES PETIT-CHONS. Objet: résurrection de la moto ancienne. Siège social:

Première page du bulletin municipal de Gouise et photocopie de la déclaration de l'association « Pierres paroles » parue dans le Journal officiel

ANNEXE n° 5

Aménagements d'églises : chœurs et nefs



Saint-Nicolas du Chardonnet, classée, propriété ville de Paris

En haut à gauche, l'église de référence : **Saint-Nicolas du Chardonnet**.

L'ensemble est orienté d'une manière linéaire, depuis le fond jusqu'à l'autel et au-delà, avec des zones bien limitées : chœur et nef.

Au dessous, **Saint-Blaise**, une église qui a gardé sa barrière de chœur mais dont on a changé l'autel (autel table). L'ancien autel n'a pas été conservé. Ambon et place de l'animateur se ressemblent beaucoup, mais la présence d'un ange sur l'ambon désigne sa sainteté particulière.

En bas à gauche, le nouveau chœur de **Saint-Menoux** est fermé par un cordon symbolique. Derrière, on aperçoit l'ancien chœur avec sa barrière maintenue ouverte, et son autel majestueux qui

domine largement l'ensemble moderne. Le nouveau chœur a été installé en avant, à la croisée du transept, avec un cube recouvert de tissu blanc comme autel amovible. On peut remarquer l'ambon (à droite, recouvert de tissu blanc) qui se distingue clairement du micro (à gauche) destiné à l'animateur. Noter aussi la croix contre le pilier et non dans le chœur.

En bas à droite, une pancarte interdit l'accès au chœur de **Notre-Dame du Port**.

Dans ces exemples, l'édifice n'est plus orienté de manière linéaire (du fond vers l'abside) mais de manière frontale : les deux zones, chœur et nef, se regardent.

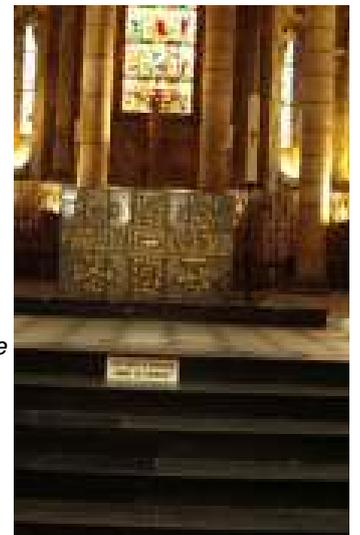


Saint-Blaise, propriété de la ville de Vichy



Saint-Menoux, éléments classés, commune de Saint-Menoux (Allier)

Notre-Dame du Port, classée, propriété ville de Clermont-Ferrand . Autel de Philippe KAAEPPELIN.



(Sauf mention contraire, les photos sont de l'auteur)

ANNEXE n° 5

Aménagements d'églises : chœurs et nefs



Saint-Paul-Saint-Louis classée, propriété ville de Paris

disposés en demi-cercle autour. L'ancien chœur a été conservé en arrière avec sa barrière et son autel monumental. Cet aménagement est provisoire (il comporte une couche de réversibilité). Un nouvel aménagement est en cours de négociation avec la ville de Paris et les Monuments historiques.

A droite, le nouvel aménagement de **Saint-Honoré d'Eylau** a été photographié d'en haut, le jour de l'inauguration. On remarque que les fidèles sont en demi-cercle autour de l'autel, mais dans une situation assez lointaine. Vu de face, l'ensemble est très théâtral. La solennité du chœur et son éclairage soulignent la séparation d'avec la nef.

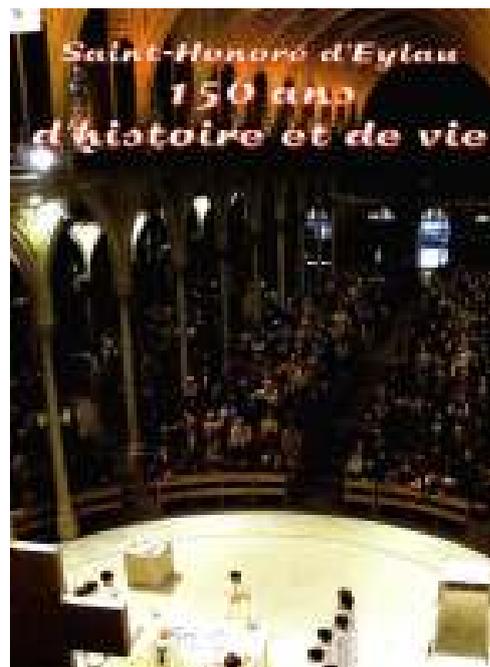
En bas, l'aménagement de **Notre-Dame-de-Clignancourt** : on note clairement les trois pôles recommandés par le mouvement liturgique : ambon (à



Notre-Dame de Clignancourt, ville de Paris . Aménagements : Ateliers d'arts liturgiques CHERET, Paris.

Pour favoriser la participation des laïcs dans les églises anciennes où l'autel a été "retourné", on crée des aménagements divers.

En haut à gauche, le chœur de l'église **Saint-Paul-Saint-Louis** a été placé sous la coupole de l'église, sur un emmarchement circulaire, sans barrière. Les bancs sont



Saint-Honoré d'Eylau (Paris, propriété privée). Photo Jean-François VICTOR, couverture de : St-Honoré d'Eylau, 150 ans d'histoire et de vie, par Monique de SAVIGNAC.

gauche), présidence (à droite), et autel comme pôle central. La présence du baptistère près de l'autel marque l'insistance sur la proximité des deux sacrements : baptême et eucharistie. Là aussi l'ancien autel a été conservé derrière le nouveau. On note qu'il n'y a pas de barrière de chœur.

ANNEXE n° 5

Aménagements d'églises : chœurs et nefs



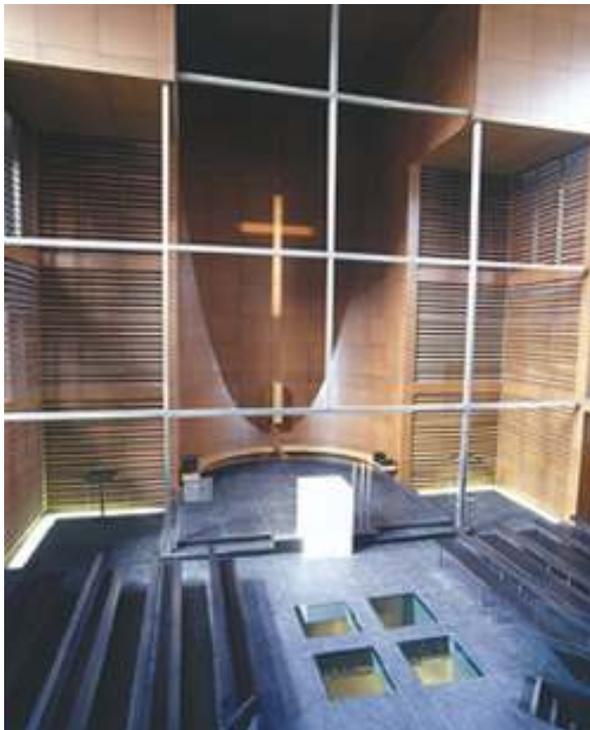
Notre-Dame du Marthuret, ville de Riom (Puy-de-Dôme)



Saint-Ignace, propriété privée, Paris, Nouvel espace liturgique, architectes DUTHILLEUL, TRICAUD et FERRE (Photo site internet église Saint-Ignace)

Des aménagements divers : une liturgie qui se cherche.

On a ici trois exemples d'aménagements qui atténuent l'effet de frontalité engendré par la célébration face au peuple.



Notre-Dame de L'Arche d'Alliance, diocèse de Paris. Architectes : Architecture Studio. (Photo site internet Notre-Dame de l'Arche d'Alliance)

En haut, deux églises dont l'axe a changé. A gauche, **N.-D. du Marthuret**, dont le nouveau chœur a été installé contre un mur latéral, avec les bancs sur trois côtés autour, l'ancien chœur restant au fond de l'édifice. A droite, **Saint-Ignace** où le chœur s'inscrit dans une ellipse au centre de l'église. Dans cette dernière disposition, on obtient un effet de centralité très accentué : on célèbre entre soi.

Dans l'aménagement de **Notre-Dame-de-l'Arche d'Alliance**, ce n'est pas l'autel mais le baptistère qui est central (il est sous l'église, mais on le voit par les quatre pavés de verre qui sont au centre de l'assistance). Remarquer le crucifix "virtuel" au dessus de l'autel (projection lumineuse sur le mur, une expression eschatologique forte, mais hors de la direction des regards des fidèles). L'ambon est très allusif, dans le coin, à gauche de l'autel. Une "résille" marque une séparation entre le chœur et les fidèles, continuant celle qui est censée, à l'extérieur, créer un lien entre l'édifice et son environnement.

Ces trois dispositifs révèlent la place attribuée aux différents acteurs, clercs et laïcs, plus ou moins associés à la célébration qui reste accomplie par les clercs. Les deux premiers marquent aussi des capacités diverses à utiliser

l'ancien aménagement et sa symbolique dépassée.

Tous ces exemples montrent une assemblée qui célèbre "au milieu d'elle", ici et maintenant.

ANNEXE n° 5

Aménagements d'églises : chœurs et nefs

En haut, le baptistère de **Notre-Dame de Bonne-Nouvelle** creusé au milieu de la nef, indique clairement l'importance du baptême pour la communauté du Chemin néocatéchuménal. L'aménagement liturgique de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et ses pratiques liturgiques sont extrêmement intéressants et justifieraient une étude particulière : Les fidèles sont distribués sur trois côtés autour d'une table centrale, devant le baptistère. Les clercs sont installés dans le chœur, devant l'ancien autel conservé, dans une position de domination très forte. Il y a donc à la fois séparation des deux catégories d'acteurs et célébration eucharistique au milieu de l'assistance. On notera surtout ici comment cette église marque un droit reconnu au particularisme dans le catholicisme : aménagement



Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, classée, ville de Paris



*Notre-Dame de Pentecôte, diocèse de Nanterre.
Ambon : Michel Sabatier.*

liturgique propre, style des célébrations tout à fait particulier, public franchement sélectionné (la messe de la communauté n'est pas annoncé dans la paroisse).

La place et l'usage de l'ambon sont significatifs dans la liturgie post-conciliaire. Le centre de la liturgie se déplace du sacrifice vers la Parole. Ce déplacement reste hésitant comme l'usage qui est fait du lieu : si les laïcs y accèdent, et à plus forte raison s'ils peuvent y proclamer la Parole de Dieu, on peut en conclure que leur place dans la communauté locale est plus importante qu'ailleurs. La seule église que nous connaissions où un laïc puisse lire l'évangile est Saint-Merri, pour les liturgies du

Centre pastoral Halles-Beaubourg.

Dans la photo de droite, on a un exemple intéressant de l'usage de l'ambon : un escabeau permet au laïc animateur (en fait, animatrice, comme le révèle le prêtre interrogé au téléphone) de gagner discrètement l'ambon, soit qu'il (elle) y remplisse son rôle, soit qu'il (elle) reste à côté pour intervenir. Si on se reporte à la photo montrant le chœur entier, on voit que l'accès en est très facile sur toute la largeur de l'église. D'autre part, l'animatrice pourrait aussi rester dans le chœur pendant la liturgie, pour être près de l'ambon (nous avons vu des églises où les choses se passaient ainsi). Il s'agit donc bien d'un arrangement significatif, indiquant que l'animatrice, dans cette église, n'a de place dans le chœur que d'une manière annexe. Cet escabeau est aussi un strapontin.

Ces données doivent cependant être considérées avec beaucoup de prudence et confrontées aux pratiques locales pour en découvrir le sens exact.



Notre-Dame de Clignancourt

ANNEXE n° 5

Aménagements : Crucifix et sensibilité moderne



Notre-Dame de Pentecôte. Photo : N.-D. de Pentecôte

Sous l'influence du mouvement liturgique, on préfère les crucifix montrant, comme ceux du XII^e siècle, un Christ vêtu et les bras ouverts pour accueillir, plutôt qu'un Christ souffrant comme on les a faits ensuite (rétable d'Issenheim). On en a un exemple dans la photo de gauche. Celle de droite illustre l'ensemble de la doctrine du salut et n'insiste pas sur la crucifixion qu'elle présente au milieu de divers épisodes de la vie du Christ : le point central est l'eucharistie.

Au-dessous, une croix sans Christ (contraire aux recommandations de la P.G.M.R.). Rappelons que cette croix a été placée là à la demande des paroissiens, mais n'existait pas à la création de l'église. Nous avons aussi



Vassivière



Notre-Dame de la Sagesse (Paris). Architecte FALOCI

trouvé une croix sans Christ à Notre-Dame de Montluçon (Allier).

En bas à gauche, une croix évidée et lumineuse, sans Christ. On trouve aussi des croix lumineuses à Notre-Dame de l'Arche d'Alliance (projection sur le mur, cf. plus haut) ou à Saint-Eustache, dans la chapelle des charcutiers (installation de John Armeleder)

En bas à droite, une représentation tout à fait intéressante : Croix virtuelle (trou dans un mur) et Christ glorieux, qui semble monté aux cieux. Cette représentation correspond à un désir d'insister sur la résurrection et non sur la passion.



Chapelle de semaine, crypte du Sacré-Coeur (Lyon)



Saint-Joseph des Epinettes (Paris). Christ de Noël PASQUIER

ANNEXE n° 5

Aménagements : Crucifix et sensibilité moderne



Chatel-de-Neuvre (Allier)

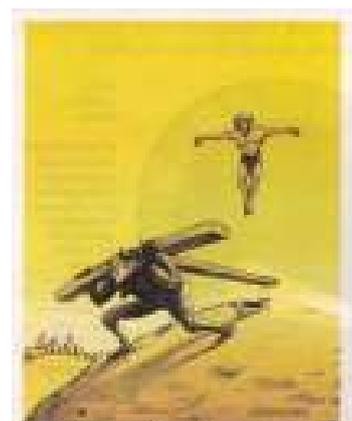


*Chapelle des maristes,
102, rue de Vaugirard (Paris)*

En haut, un chœur sans crucifix. Une vierge à l'enfant est placée sur l'autel. L'ancien crucifix a été placé sur un mur du fond de l'église. Il s'agit d'une paroisse atypique qui attire des catholiques proches de Mgr GAILLOT. A droite, le christ sans croix de la chapelle des maristes à Paris. C'est un objet d'art religieux plus que de piété. Le dessin ci-contre, trouvé sur le *Courrier international* (reproduit pour lui-même, au milieu d'un article avec lequel il n'avait pas de rapport), pourra en donner un éclairage inattendu.

En bas, chapelle de l'unité au fond de l'église des jésuites à Paris. Icône de la Vierge et croix byzantine, appel à la paix et à l'unité reproduits sur les murs. Le chapelain nous rapporte que cette chapelle est devenu le "coin dévotion populaire".

A droite, une piéta qui ornait naguère le mur de droite de la chapelle de l'Agneau de Dieu à Paris (Christ mort, nu et sanglant). Elle a récemment disparu, et serait dans le bureau du chapelain. La raison invoquée pour sa disparition : les fidèles la trouvaient trop dure et ont demandé son retrait.



*Dessin de KAZANEWSKI
(Ukraine) reproduit avec l'aimable
autorisation du Courrier internatio-
nal*



*Chapelle de l'unité, Eglise Saint-Ignace,,
Aménagement de 1965, par les Pères GOUET et TEZE*



*Chapelle de l'Agneau-de-Dieu, Paris)
Pietà de Cueco.*

ANNEXE n° 5

Aménagements : Crucifix et sensibilité moderne



*Saint-Merri,
la phrase de la semaine*

Dans les deux pages précédentes, nous avons souligné l'évolution des représentations du Christ vers des images de plus en plus allusives et adoucies, jusqu'à les remplacer par une vierge maternelle et accueillante. L'image de droite correspond à cette sensibilité qui accentue le symbolisme au détriment du réalisme.

Cette évolution a d'abord été la marque d'une certaine méfiance envers le sentimentalisme qu'on reprochait à la période précédente. Elle est devenue petit à petit une adaptation à la sensibilité moderne qui considère la souffrance et de la violence comme

déplacées dans une église. On repousse ainsi les représentations trop fortes pour préférer des images de la Vierge à l'enfant (cf. p. précédente) : c'est la "religion qui fait du bien". A cette religion de bien être correspondent les demandes

inscrites sur les cahiers d'intentions ou sur les petits billets qu'on trouve dans les églises (coffret à gauche). C'est aussi une religion de l'ici et maintenant (en haut à gauche).

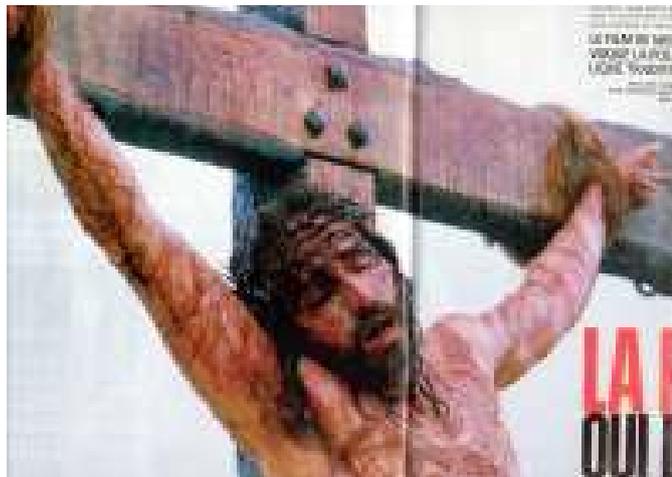


*Notre-Dame du Port
Ex-voto*

Mais cette religion ne s'accommode pas toujours très bien de la froideur et du dépouillement des aménagements modernes. Va-t-on vers un retour à l'émotivité, comme le suggère l'image ci-dessous, extraite du film *La Passion du Christ* de Mel Gibson très apprécié dans le courant charismatique ?

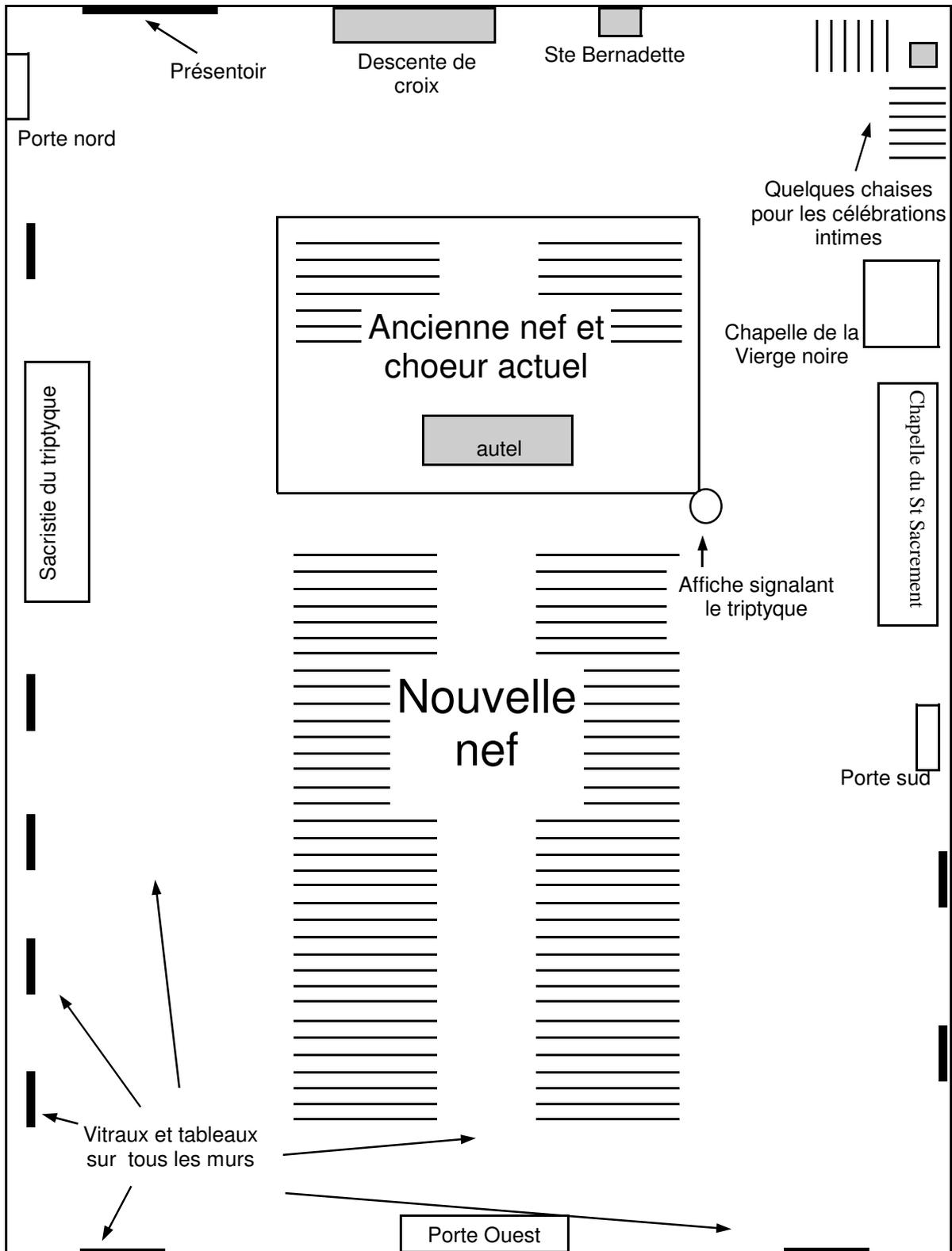


*Croix du jubilé
Cathédrale d'Autun*



Paris Match, n°2857, du 19 au 25 février, pp. 30-31

ANNEXE n° 6
Des espaces divers
Pour des adhésions diverses
(Cathédrale de Moulins)



ANNEXE n° 6

Cathédrale de Moulins

Des espaces divers (adhésions diverses)



Le Chœur actuel, orienté à l'Ouest, et l'autel



Quelques chaises pour les célébrations intimes

Nous avons ici trois espaces de célébration, utilisés pour des types de célébrations différents :

- Le chœur actuel qui peut contenir environ cent cinquante personnes (en comptant les bancs installés contre la clôture et qu'on ne voit pas sur la photo). Les fidèles, tous les dimanches, sont proches du célébrant. Une pancarte affichée à l'extérieur de la clôture du chœur demande de ne pas y pénétrer, soulignant l'intimité de cet espace réservé aux initiés.
- Les quelques chaises installées en angle pour des célébrations de semaine. La plus grande proximité de toute la communauté est accentuée par la simplicité de l'aménagement. Il tient moins de cent personnes.
- La nef qui sert pour les grandes occasions.
- La chapelle du Saint-Sacrement (page suivante, en bas à droite), close et réservée à la dévotion personnelle.

Dans toutes ces circonstances, il s'agit d'un culte public, mais l'adhésion des assistants est différente :



La grande nef, orientée à l'Est, et l'autel

pratiquants réguliers, catholiques impliqués pour les messes de semaine, pratiquants occasionnels pour les fêtes carillonnées, mais aussi non pratiquants venant assister à une cérémonie particulière (parents des musiciens pour la Sainte-Cécile, parents et amis des mariés ou du défunt...). Les personnes qui se recueillent dans la chapelle du Saint-Sacrement ne sont pas forcément des catholiques pratiquants, ni même adhérant à l'institution.

Lors du sacre de Mgr BARBARIN, la grande nef n'a pas suffi et on a installé un écran géant à l'extérieur. Dans ce cas, le nombre des pratiquants réguliers était augmenté par celui des amis et fidèles du nouvel évêque qui s'étaient

Cathédrale de Moulins

Espaces divers (culturel et cultuel)



Présentoir, entrée Nord

Sur cette page, on voit s'entrecroiser les espaces culturels et cultuels. Le présentoir à l'entrée nord fait le lien en proposant des renseignements sur les deux possibilités. Les espaces cultuels comportent des cierges, des fleurs, des explications religieuses, les espaces culturels sont accompagnés de cartels donnant des explications esthétique-historiques.

Cependant, culturel et cultuel se mêlent : dans l'espace où on voit les deux catégories alternées, sur les cartels où des explications des deux types peuvent cohabiter.

Dans cet édifice, le culturel reste cantonné aux marges (vitraux et tableaux sur les murs, œuvres d'art dans les bas-côtés et les chapelles latérales, sacristie). Le cultuel garde de solides assises dans cette zone périphérique (Vierge noire et Saint-Sacrement, Sainte-Bernadette, zone de célébration de semaine). Cependant, l'affiche du triptyque qui orne le pilier droit séparant la nef du chœur laisse le culturel faire une irruption au cœur de la zone religieuse. Irruption tout de même euphémisée dans la mesure où il comporte une image de la Vierge très utilisée comme image de piété (surtout en Bourbonnais). Enfin les indications « culturelles » sont assez peu visibles. Le curé de cette église est très attentif à maintenir l'affectation culturelle du triptyque, en particulier contre les tentatives du musée de Moulins.



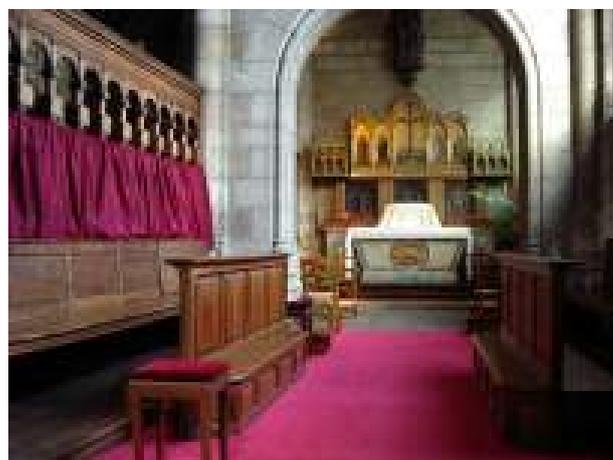
Groupe sculpté de la descente de croix ; plus loin, statue de Ste Bernadette (cierges) ; au fond, chaises pour célébrations intimes



Chapelle de la vierge noire (en cours de restauration)



Affiche indiquant l'emplacement de la sacristie du triptyque du Maître de Moulins et les conditions de visite.



Chapelle du Saint-Sacrement, déclarée lieu jubilaire (jubilé de l'an 2000 ; des indulgences étaient liées à la prière dans ces lieux sous certaines conditions).

ANNEXE n° 7

Chemins de croix et processions (Paris)



Chemin de croix des Champs-Élysées (paroisse Saint-Pierre de Chaillot). A gauche, les chevaliers de Malte, a droite, les porteurs de la croix. Le parcours part du rond-point des Champs-Élysées et fait un tour dans le quartier pour arriver à l'église Saint-Pierre de Chaillot. Beaucoup de spectateurs et des journalistes de télévision.

En bas, chemin de croix de Saint-Nicolas des Champs. Peu de monde (surtout des paroissiens), un parcours en suivant les trottoirs, mais tout de même avec un service d'ordre comme on le voit sur la photo de droite.



ANNEXE n° 7
Chemins de croix et processions
De Besse-en-Chandesse à Vassivière



En haut, la "chapelonne" de Vassivière. A droite en haut et à gauche en bas, la procession entre Besse et Vassivière. A droite en bas, station du chemin de croix en montant à Vassivière.

ANNEXE n° 8

La Saint-Valentin à Roquemaure



(à gauche) Procession du matin : le vrai curé et la châsse de Saint Valentin. A gauche, les membres de la confrérie des vins de Lirac.

Crédit photographique
pour ces deux pages

ROQUEMAURE PIRATE
Le Club de la Saint-Valentin
100% authentique



(à droite) Procession de l'après-midi : faux curés et quelques badauds.



(à gauche) toujours l'après midi : faux moines et vraie statue de Saint Valentin.

ANNEXE n° 8

La Saint-Valentin à Roquemaure



Devant le monument aux morts, au chevet de l'église, quelques zouaves tirent une salve devant une cantinière, une religieuse de la Charité et des femmes du peuple.



Saint Valentin

partenaires suivants :

ICE 24H/24
r et fils

ces
s
ire



150 Roquemaure
: 82 48



12h et de 14h à 18h30
20 à 12h.

d Roure

, Pneumatiques,
mortiseuses
sannage 7 j / 7
50 Roquemaure

Roquemaure, la Cité du Baiser d'Amour

Un des trois contes, écrit par le Père Durieu, pour la Saint Valentin à Roquemaure.



*chantin, on dansa.
Valentin raconta son voyage
et comment il avait quitté
Rome, où l'on vivait dans la
crainte du pouvoir impérial.
« Là-bas, disait-il, règne la
peur, la haine et le sang.
Alors moi, j'ai emporté
l'Amour, car personne ne
s'en servait ».
Les jeunes gens étaient attirés
par les paroles de Valentin.
« Il porte l'Amour avec lui »,
se disaient-ils les uns aux
autres et tous avaient envie
de lui en demander pour
agrandir celui de leur cœur.*

*Lorsque Saint Valentin
arriva à Roquemaure,
il trouva de un baiser
son "Château de Roque-
maure".
En s'embrassant, ils virent*

*« Une besace lourde et
légère à la fois »*

Un extrait du programme : un des contes écrits pour la Saint-Valentin par le Père DURIEU, ancien curé de Roquemaure et créateur de la fête .

ANNEXE n° 9

Préparation au mariage

Tous ces textes ont été recopiés tels que (par copier-coller) en respectant le style et la syntaxe typiques des forums internet.

Site catholique : Préparation au mariage chrétien

1. Se marier ailleurs

Bonjour, j'aimerais me marier dans un jardin, est-ce possible ? Anonyme

Re1 : Bonjour,

Vous êtes peut-être influencé par certains films américains...où les mariages sont souvent à l'extérieur, dans un beau jardin, et l'apéro juste derrière l'assemblée...

Mais le mariage n'est pas un "rêve pour film romantique". Il est engagement d'une vie dont la source d'amour est en Dieu ? Il est possible d'avoir des conceptions variées du mariage. Le mariage catholique n'est pas comme dans les films américains un prestation sur commande...

Il s'agit alors de l'inscrire non pas comme une prestation au service du couple mais plutôt comme l'inscription dans une longue tradition, au sein d'une histoire, d'une communauté, d'une institution.

Le lieu, le bâtiment église, n'est pas neutre.

En ce lieu sont baptisés les enfants de la communauté,

En ce lieu se rassemblent les dimanches les fidèles qui reçoivent le don de Dieu lors de la messe,

En ce lieu sont célébrées les funérailles

En ce lieu viennent prier et se recueillir ceux qui font une "halte spirituelle"...

En ce lieu les époux échangent leurs consentements !

En ce lieu c'est toute une vie, avec ses hauts et ses bas, vie bien réelle qui se reçoit de Dieu.

Le lieu est donc porteur de sens...

Bonne route vers votre mariage,

Cordialement,

Re2:

Certainement. Le curé de la fiancée peut le faire s'il le juge préférable pour le service de Dieu et de ses frères : si l'église a brûlé, par exemple. Mais, sauf raison particulière et grave, l'endroit prévu, c'est l'église paroissiale de la fiancée.

2. Epouser un protestant

Bonjour, Je veux épouser un protestant Est-ce possible ?

Re : Bonjour,

Un mariage entre catholique et un protestant est possible...

Vous serez donc unis par le sacrement de mariage. Mais, vous le savez, en matière de religion il est important de respecter la conscience de chacun.

...Ce souci de respecter les différences et la conscience de chacun au long des nombreuses années que vous allez vivre ensemble (nous vous le souhaitons) conduit l'Église à faire le choix de cette demande "de dispense de l'empêchement de disparité de culte".

Il s'agit donc de vérifier que les éléments de clarté sont posés. Notamment, la déclaration d'intention (le projet de vie) doit spécifier l'option prise pour l'éducation des enfants : votre conjoint peut écrire "je sais que mon épouse désire leur faire connaître la foi catholique et je ne m'y opposerai pas" ou bien "je n'ignore pas les obligations religieuses de mon épouse concernant l'éducation de nos enfants, je respecterai sa conscience mais ne peux aujourd'hui donner mon accord"...

Vous aurez peut-être la chance de rencontrer un pasteur.

N'hésitez pas si le prêtre qui vous prépare vous le propose ! Voilà une première approche.

C'est donc le prêtre qui vous accompagnera qui fera la demande de dispense, vous pourrez alors recevoir le sacrement du mariage comme baptisée. (l'Église évite de parler de bénédiction car elle

offre le sacrement de mariage, auquel on ajoute ou non : la messe). Ce qui est "compliqué", ce n'est pas l'attitude de l'Église mais la réelle différence de religion qu'il faut respecter.

En fonction des choix évoqués plus haut, deux types de célébrations seront possibles :

1) Dans le cas d'un mariage à l'Église catholique, la célébration se déroulera de préférence sans eucharistie... Ce qui est recherché est la présence et la participation de l'autre Église, et non la recherche de parité entre les ministres...

2) La célébration avec dispense de forme canonique au temple

Si des motifs réfléchis et discernés conduisent à accepter que la célébration ait lieu dans la communauté ecclésiale de l'autre partie, une dispense doit être demandée et délivrée par le prêtre qui vous préparera, sous peine d'invalidité, à la chancellerie (ou au service des mariages du diocèse du domicile de la partie catholique en adressant le dossier administratif)...

3. Se marier hors paroisse

Bonjour, Peut-on se marier hors de notre paroisse ? Comment faire ?

Re : ... L'église-bâtiment, signe de l'Église

le mariage s'inscrit dans le cadre d'une paroisse, c'est-à-dire d'une communauté chrétienne, qui est normalement le lieu de résidence des futurs époux. Les églises bâtiments ne portent le nom d'église qu'à cause de l'Église - communauté chrétienne - là présente et rassemblée, comme signe du Christ pour les hommes, pour ceux et celles qui vivent dans un espace humain donné. Les églises ne sont jamais des lieux "vides" disponibles pour l'usage approprié aux uns et aux autres. Elles sont des lieux qui renvoient d'une manière ou d'une autre à l'Église là présente, se recevant des sacrements (notamment le baptême et l'eucharistie) et témoignant du Christ qui par elle se rend présent au monde .

Dans la détermination du lieu, il conviendra de bien prendre en compte,

" le sens des églises-bâtiments

" la présence d'une communauté en ce lieu humain (quartier, village, etc...)

" que le mariage est un sacrement de l'Église, qui ne concerne pas les seuls futurs époux et leurs proches, mais également la communauté ecclésiale comme telle. Lorsqu'on célèbre un mariage, sacrement d'alliance de Dieu avec les hommes, du Christ avec l'Église.

Ce qui demande à être considéré...

Ainsi l'église-bâtiment, le prêtre et l'Église (communauté chrétienne locale) ne peuvent être totalement disjoints et pris séparément...

P. Christian

4. Epouser un non croyant

Bonjour ,je suis chrétienne et baptisée ,mon futur mari pense que dieu existe mais n'y croit pas vraiment), je voudrai savoir si l on a le droit de se marier à l'église ? il souhaite me faire ça demande en fin d'année 2002 et je ne peux pas lui répondre parce que je ne sais pas si c'est le plan de dieu ou pas ? je voudrai que dieu nous unisse et fasse parti de notre future vie.

SI oui ,pouvez vous me donner des adresses célébrants ce type de mariage.

SI non, pouvez vous me citer des versets de la bible pour que je puisse méditer dessus. je vous remercie , que dieu vous bénisse.

Re : Bonjour,

C'est toujours une joie que de rencontrer des personnes qui désirent construire leur vie ensemble et on ne vous reprochera rien si votre futur mari n'est pas baptisé.

Au contraire, l'Église sera heureuse d'accueillir votre fiancé, tel qu'il est aujourd'hui.

Votre lien d'amour sera consacré par Dieu, mais Dieu ne va pas "s'imposer" à votre fiancé... L'Église va donc célébrer votre mariage pour tous les deux bien sûr ! On va vous proposer de "faire route" pour préparer non pas un "dossier" seulement, mais toute une vie !

Aussi, il est préférable de prévoir au moins six mois ou un an à l'avance, afin de vous laisser le temps de découvrir ce que l'Église propose quand elle propose le mariage comme un sacrement, trouver vos propres mots pour écrire votre projet de vie, permettre à votre fiancé de mesurer s'il est bien en harmonie avec cette proposition, etc...

...Cordialement

5. Non baptisée

Mon ami est catholique, baptisé et confirmé. Je ne suis pas baptisée. J'aimerais le faire, mais je ne veux pas attendre 3 ans de préparation au baptême ! j'ai grand besoin d'aide

RE : Bonjour,

C'est toujours une joie que de rencontrer des personnes qui désirent construire leur vie ensemble

ble et on ne vous reprochera rien si vous n'êtes pas baptisé.

...

Si dans le cadre de cette préparation, votre désir de baptême se confirme, vous pourrez alors engager cette démarche. Mais il ne faut surtout pas vous forcer et encore moins le faire pour accéder au mariage. Le baptême d'adulte est une démarche responsable et faite (comme le mariage d'ailleurs) en toute liberté. Alors prenez votre temps et séparer bien les deux démarches.

La route vers le baptême a du sens dans le temps. Vous vous en doutez : comme le mariage, ce n'est pas une simple formalité. Ainsi, la durée de préparation au baptême varie selon les lieux et les personnes.

6. Mariage civil obligatoire...

Pourquoi faut-il en France un mariage civil avant un mariage religieux en France ? Théoriquement, les futurs époux pourraient choisir d'unir leur destinée devant Dieu sans pour autant le faire aux yeux de l'Etat.

N'y a-t-il pas séparation des deux entités ?

Merci pour votre réponse

Re : *Je ne ferais pas de commentaire désobligeant mais c'est la loi ! La séparation oui, mais la primauté de l'état est un fait historique...*

7. Mariage d'une catholique avec un musulman

Je souhaite me marier selon le rite catholique mais mon futur époux est musulman.

Cela pose t'il un problème? J'ai lu en effet que l'on pouvait célébrer deux mariages religieux (un à l'église, l'autre à la mosquée) sous certaines conditions et qu'il valait mieux s'entretenir avec un prêtre spécialisé dans les relations avec les autorités musulmanes. Quand est-il exactement?

Re : *Merci chère A.*

Un mariage entre catholique et musulman est tout-à-fait envisageable. En fait, il faut introduire à l'Evêché une demande de dispense pour "disparité de culte" (mariage entre un baptisé et un non baptisé). La demande doit être introduite par le curé de votre paroisse mais il serait souhaitable que vous demandiez à l'Evêché, au bureau de l'Officialité" l'adresse d'un prêtre un peu spécialisé dans ces questions, en effet (voir aussi le SRI) La façon dont vous envisagez l'avenir religieux de vos enfants est certainement bien honnête.

Malheureusement, je dois vous mettre en garde sur plusieurs points : Après le mariage à l'église, je crains que vous ne puissiez envisager un second mariage à la mosquée.

On vous demandera, ainsi qu'à votre conjoint, d'accepter que tous les enfants soient élevés dans la religion catholique et reçoivent les sacrements de la façon adaptée à leur âge, en particulier le baptême (à moins qu'ils soient déjà capables de choisir). Rien n'empêche votre conjoint de leur donner aussi une information sur sa propre religion, cela va de soi. D'un point de vue musulman, la circoncision fait déjà de vos garçons des musulmans. Je ne sais pas si vous en êtes consciente.

Enfin, je prévois effectivement de grandes difficultés avec la famille de votre mari, surtout si elle est restée dans son pays d'origine : il leur est quasiment impossible d'accepter que vos garçons puissent être chrétiens...

8. Bénédiction Raccourcie

Je ne suis pas croyant (je me bats moi même pour mon devenir sans avoir besoin d'un prétendu êtres supérieur qui aide toutes choses) et non batisé.

Je vais prochainement me marier avec un être fantastique à qui je donne tout mon amour (elle est chrétienne croyante mais non pratiquante).

Elle souhaite que se mariage sois bénis par un prêtre (se que j'accepte pour elle). Après discussion nous souhaiterions que se passage devant un prêtre se fasse sans superflu (chants ... Texte parlé ... citation ...) en ne gardant que la bénédiction des alliances et du couple (se qui représente beaucoup pour elle et sa famille mais rien pour moi et ma famille, sauf de donner à ma future femme se qu'elle désire).

Existe-t-il une solution pour restreindre le passage à l'église à la bénédiction du couple et des alliances (se qui satisferais tout le monde)? Ou sommes nous obligés de respecter les décisions des prêtres que nous allons rencontré sous prétexte que c'est comme ca que sa se fait (ce que nous ne souhaitons pas ...). Sommes nous obligés de nous plier au exigence d'un prêtre et des coutumes pour pouvoir avoir une bénédiction (car si sa devait être le cas, je ne serais plus moi dans cette église mais un simple pantain qui respecte des coutumes que je n'approuve pas le jour ou je devrais au contraire être le plus

moi possible?

Existe-t-il des textes officiels qui fixent le déroulement de telle cérémonie ? Ou est-ce tout simplement laissé au jugement des prêtres (et de leurs interprétations des textes ???)

Je vous prie de m'excuser pour le ton un peu direct de ce mail, mais je cherche des réponses de tout côté et me heurte toujours au PRINCIPE FIGE de l'église sans prendre en considération les cas particuliers (alors que je pensais que c'était justement un de ses principes!) et je me reconforte de plus en plus dans ma position face à la religion à force de voir le côté obtus des personnes qui la représentent ...

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Re : Bien noté votre question...

Je transmets la question à un prêtre qui vous expliquera ce qu'on peut faire, dans le respect de votre demande et sans faillir à ce que l'on appelle la tradition et le rite, fruits d'une expérience biséculaire et travaillés pour donner du sens, non pour enfermer la pratique dans un rituel "figé".

Re : *Félicitations pour votre décision du mariage, c'est certainement un événement décisif pour vous "un être fantastique à qui je donne tout mon amour".*

Votre désir de respecter les perceptions de votre amie tout en maintenant ce que vous êtes est important : c'est aussi une manière de respecter ce vivent les croyants dans l'Eglise. Le jour du mariage la vérité est essentielle.

Le mariage est pour l'Eglise bien plus qu'une bénédiction. C'est là que naît la difficulté. Il ne s'agit pas de "passer par l'Eglise", mais de s'engager pour toute la vie à devenir signe de l'Alliance de Dieu avec les hommes. Et cela, vous ne le souhaitez pas. C'est donc une marque de respect pour vous que de ne pas vous faire porter "en douce" une réalité qui vous serait extérieure.

Vous percevez bien que l'enjeu fondamental est de prendre en considération les cas particuliers et c'est ce que tente de faire l'Eglise en évitant les confusions entre le sacrement du mariage (que vous ne désirez pas aujourd'hui) et une bénédiction. De fait, certains prêtres vont choisir d'interpréter ces principes en vous proposant par exemple de venir prier dans l'Eglise mais sans qu'ils soient présents. D'autres vous proposeront peut-être une bénédiction inspirée des bénédictions des fiancés ou pour toute la famille... mais la question sera toujours d'éviter de tromper les personnes présentes : ce ne serait pas respectueux de votre démarche qu'elles pensent que vous êtes "mariés à l'Eglise" c'est-à-dire que vous avez échangé le sacrement du mariage. Peut-être que les délais sont un peu brefs ("je vais prochainement me marier...") pour entamer un véritable itinéraire qui permettrait à votre futur conjoint de préciser ce qu'elle désire en souhaitant une "bénédiction". En fonction de cela, un prêtre ou un diacre pourrait peut-être trouver une solution adaptée à votre histoire, quitte à ce que cela soit célébré un peu après le mariage civil qui finalement est déjà très important !"

Benoit, Prêtre.

Site Le mariage .com

Par puce (- 80.12.152.55), le jeudi 10 juillet 2003 - 17h01 :

Je ne vois pas pourquoi vous êtes aussi opposées aux rencontres avec les autres couples.

Pour nous, ça s'est très bien passé. Nous avons eu deux rencontres. La première fois, nous avons dû choisir des mots qui correspondaient à notre conception de l'amour et du mariage. Il s'en est suivi un débat, tout à fait intéressant. Il n'a jamais été question de parler de ses pratiques sexuelles, encore moins d'argent ou de loisirs. On était libre de parler ou de se taire...

La deuxième rencontre a été une discussion autour des principes fondamentaux du mariage religieux: fidélité, indissolubilité de l'union, ouverture aux autres, enfants... En plus, en raison d'une modification de date, c'est tombé le jour de la saint-valentin et ils nous ont offert un pot. Bref, ces rencontres ont été enrichissantes. Un couple ne doit pas se replier sur soi dans une préparation au mariage. Ces discussions n'avaient rien d'une thérapie de groupe. Je pense qu'il faut prendre l'initiative de voir par soi-même avant de critiquer.

Bises à toutes.

Prix d'une cérémonie religieuse

Par Virginie, le dimanche 29 août 1999 - 23h29 :

On m'a dit que l'on devait donner une enveloppe au curé qui célébrait votre cérémonie de mariage. J'aimerais savoir de quel montant doit être cette enveloppe? Y-a-t-il un minimum?

Virginie

Par Louisa, le lundi 30 août 1999 - 02h41 :

Il vaut mieux demander au curé -- il y a des paroisses où il y a en effet un tarif pour une messe de mariage, etc. Nous avons fait exactement cela, et puis nous avons donné un peu plus. Je crois que le tarif, c'était 900F, et nous avons donné 1000.

Louisa

Par dada, le mardi 31 août 1999 - 16h31 :

Bonjour à toutes

Logiquement, une messe de mariage (complète ou bénédiction seule) doit être gratuite : même si tu es fauché et SDF, le prêtre ne peut pas te refuser le sacrement de mariage.

MAIS, comme aujourd'hui tout se paye, les curés se permettent de dire qu'il y a un tarif... parfois proposé (imposé) par le diocèse. Cependant, ce tarif est indicatif, et va en tout cas à ce qu'on appelle "le denier du culte". Et normalement, l'offrande (puisque c'est son nom officiel) est à faire "en fonction des ressources de chacun".

Notre curé ne nous avait pas donné de minimum, ni rien, nous lui avons donné 500F. en aucun cas, il ne doit vous forcer à verser une somme hors de vos moyens. et le payer n'est pas obligatoire (mais bon si le prêtre est sympa, on peut lui faire plaisir...)

Lynda

Par Delphine, le mardi 28 septembre 1999 - 16h27 :

Le prêtre qui a fait notre mariage ne nous avait jamais parlé "argent". En se référant à ce que disaient certaines personnes, nous lui avons donné 600 F (ce qui nous paraissait déjà être une bonne somme, compte-tenu de nos revenus). En plus, il ne s'est jamais vraiment investi dans notre mariage. De plus, il est parti avant la fin du mariage, c'est à dire juste avant les remerciements, car il avait programmé un autre mariage dans une autre commune à 17 heures (le notre était à 16 heures). Je tenais absolument à me marier dans la commune dans laquelle nous étions nés, c'est pour ça que nous n'avons rien dit.

Donc, quand nous lui avons porté l'enveloppe de 600 F, il nous a dit clairement que le minimum était de 1000 F. Nous avons donc du lui redonner 400 F. Je trouve que c'est très cher pour une petite commune comme la nôtre. Pour ce montant, il aurait pu s'investir un minimum.

Par VirginieR, le mercredi 29 septembre 1999 - 13h35 :

Pour le 'paiement' des prêtres, la règle est : un sacrement ne peut être refusé à personne et chacun donne une offrande suivant son bon vouloir et ses revenus. Notre curé nous l'a dit comme cela et n'a même pas voulu nous donner un prix indicatif!!!!

Nous avons donné 1000 Frs car c'était dans nos moyens et pour tout ce que le prêtre nous a apporté (il est vraiment super, nous avons beaucoup de chance).

Je pense que pour ceux à qui on a réclamé un montant minimum relativement élevé, il faudrait envoyer une lettre à l'évêché : les curés ont une hiérarchie et si ils dépassent les bornes, il faut prévenir leurs 'supérieurs'. Je suis peut-être vindicative mais ce comportement me choque vraiment.

Virginie

Par Sylvie, le mercredi 29 septembre 1999 - 15h48 :

Pour nous, la participation était clairement spécifiée dans les documents que le prêtre nous a fournis à notre première rencontre.

Je cite: "Par décision commune avec l'ensemble des paroisses du diocèse, la participation financière a été fixée à 500 F; somme destinée à la caisse paroissiale".

Nous avons effectivement payé 500 F et franchement cela nous a fait plaisir car la cérémonie fut une petite merveille. Cependant, je trouve déplacé d'imposer une somme à payer, le mariage coûte déjà assez cher en moyenne, chaque couple devrait participer en fonction de ses propres moyens. En tous les cas, imposer 1000 F, comme pour Delphine, c'est vraiment exagéré !!!

Sylvie

Par Beatrice, le mercredi 29 septembre 1999 - 17h10 :

Je trouve que toutes ces histoires d'argent pour des mariages religieux sont assez déplorables. La participation devrait effectivement être fonction des possibilités de chaque couple (et de sa satisfaction, soyons francs).

Sinon, comme ça, si on est sans ressources, on n'a pas le droit de se marier ?!! C'est assez la-

mentable pour des gens qui ont "esprit chrétien" (je précise que je ne me suis pas mariée à l'église mais que je ne suis pas parfaitement athée pour autant, et tout ça me revolté).

Bea.

Par barbara, le jeudi 7 octobre 1999 - 14h49 :

Attention les filles! pour connaître maintenant et malheureusement le sujet par coeur (cf annulation ou pas) les bénédictions à l'église n'existent pas! dans tous les cas que se soit 10 mn ou 1H30 c'est toujours un sacrement.....

La seule autre formule existante est une messe d'intention et là il n'est pas possible d'être en robe de mariée ni d'avoir 60 invités!

la quête ou non quete dépend donc de la paroisse et non pas du type de cérémonie....

mais généralement il n'y a pas de quête c'est pourquoi le curé demande une participation aux mariés!

La quête est une solution intéressante dans la mesure où elle permet aux mariés avec faible budget de ne verser qu'un petite enveloppe.

Pour ma part ça ne me paraît pas choquant de donner même 1000F à l'église.c'est quand même LE GRAND MOMENT qui fait qu'un mariage est à son apogée (d'ailleurs beaucoup d'entre vous même non croyantes se sont accordées à le dire et n'imaginent pas leur mariage sans église), donc donné 1000F sur un mariage qui coûte en moyenne 50 000 ça ne me paraît vraiment pas cher (au vu encore une fois de l'importance que l'on attache à ce moment très précis)!

Dans mon cas particulier si dans les prochains jours j'apprends que je peux finalement me marier à l'église, je me fouterais royalement du prix à payer (quitte à faire des économies sur d'autres "postes")!

barbara

Par ClaireCG, le jeudi 7 octobre 1999 - 17h27 :

Barbara,

je suis assez d'accord avec toi, je pense aussi que ce qu'on donne à l'église doit être en proportion de ce qu'on "claque" dans la réception, mais je pense que tout le monde n'y met pas 50 000F (pour certains c'est plus, mais pour d'autres moins !) ...

Claire

Par Anonyme, le lundi 2 avril 2001 - 13h49 :

Petite précision. Un prêtre gagne par mois environ 2500 à 2600 F (plus le logement). Il passe avec les fiancés en moyenne 4 x 2 heures plus la cérémonie + les frais de déplacement.

Cela ne veut pas dire qu'il ne tient pas compte des situations et des éventuelles difficultés financières de chacun, mais je crois qu'il faut relativiser entre ce que va gagner le traiteur et ce qui reste pour le prêtre...

PS : La quete permet de payer l'entretien de l'église, l'organiste, la lumière...

ANNEXE n°10
Messe des « cavaliers catholiques »

*Les racines de notre belle France où il fait bon randonner,
ce sont 2001 ans de mémoire et de culture chrétiennes...*

Venez les retrouver en assistant – à cheval ou à pied – à la



GRAND-MESSE DES CAVALIERS DE L'EQUIRANDO

Le dimanche 22 juillet 2001 à 11 h 15

Devant l'église paroissiale de BELLERIVE SUR ALLIER

- Célébrée par Mgr. Barbarin, Evêque de Moulins
- Accueil du Père Kasel, curé de Bellerive

Suivie de la

BENEDICTION à CHEVAL
des cavaliers et de leurs montures

Départ à cheval du site à 10 h 30

pour 2 Km de défilé

*Renseignements au stand n° 24 A.N.C.C.
Au Village des Exposants de l'Equirando
Tel : 06.72.72.27.09*

*Association Nationale des Cavaliers Catholiques
Notre Dame – Saint Georges – A.N.C.C.
5, chemin de la Font – Neuvillas – 87510 SAINT JOUVENT
Tel : 05.55.75.83.52 et 06.14.38.87.71 Fax : 05.55.08.03.98
E-Mail: cavaliers.catholiques@wanadoo.fr
E-mail (présidente) : jehanne.cabaud@wanadoo.fr*



Après la messe, Mgr BARBARIN bénit les chevaux et les cavaliers devant l'église de Belle-rive-sur-Allier. En aube, le cure de Bellerive. A sa droite, un membre de l'association portant le collet bleu des cavaliers catholiques

Annexe 11

Le contexte historique de la réforme liturgique

1. Le mouvement liturgique

Dès le XIX^e siècle, Dom GUÉRANGER (1805-1875), le fondateur de l'abbaye de Solesmes, se fait l'apôtre du rite romain et promeut l'étude scientifique de la liturgie, en particulier antique et orientale. C'est le commencement du mouvement liturgique qui se développe au début du XX^e siècle autour de l'ordre bénédictin, en France (Solesmes), en Belgique (Maredsous), en Allemagne (Beuron et surtout Maria-Laach), en Italie, en Espagne (Montserrat et Silos) et dans le reste du monde catholique. Dom Lambert BEAUDUIN (bénédictin belge, 1873-1960), est un des animateurs les plus actifs du mouvement. Œcuméniste convaincu, il se rapproche des anglicans et des orthodoxes, pendant et après la guerre de 1914 : encouragé par le cardinal MERCIER, il fonde le Monastère de l'Union à Amay-sur-Meuse, en 1925, dont les moines œuvrent au rapprochement avec l'anglicanisme et l'orthodoxie. Un autre grand nom du mouvement liturgique est celui de Romano GUARDINI (1886-1968), prêtre, philosophe et théologien allemand, d'origine italienne. C'est l'époque des traductions du Missel romain en langues vulgaires. Pendant la même période, le pape Pie X invite à la communion fréquente (1905) et à celle des petits enfants (1910). C'est également Pie X qui parle de participation active des fidèles dans le motu proprio *Tra le sollecitudini* (22 novembre 1903) sur le chant liturgique.

En France, dès avant la guerre de 1939-1945, le mouvement liturgique se répand à travers le scoutisme avec le Père DONCŒUR. Les célébrations scouts donnent au père DONCŒUR l'occasion d'expérimenter les idées du mouvement et de les répandre dans une petite frange de la jeunesse. Dans l'entre-deux guerres, le renouveau liturgique est lié aux dominicains de la revue *Sept et* des Editions du Cerf. Le 20 mai 1943, se tient aux Editions du Cerf la réunion de fondation du Centre de Pastorale Liturgique, sous la présidence de Dom BEAUDUIN. Le C.P.L. deviendra en 1966 le Centre national de pastorale liturgique (C.N.P.L.) secrétariat de la Commission épiscopale de liturgie (il est aussi le secrétariat de la C.I.F.T.L. (Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie) qui a compétence et autorité pour publier les livres liturgiques en langue française). Le C.P.L. crée en 1945 la collection "Lex orandi" et la revue *La Maison Dieu*.

Les grands thèmes du renouveau liturgique sont :

- les notions de "peuple de Dieu" et de sacerdoce commun des fidèles, et donc l'importance de la participation des fidèles (messes dialoguées, dialoguées-chantées, introduction de textes en langue vulgaire dans la liturgie, célébration face au peuple),
- l'œcuménisme (la notion de repas eucharistique prend le pas sur celle de sacrifice, on occulte l'adoration, on met en valeur le sacerdoce des fidèles plutôt que celui des prêtres, etc.)
- l'importance de la liturgie de la Parole et donc la mise en valeur de la première partie de la messe,
- un certain archéologisme : dans un mouvement commun à beaucoup de réformateurs, les tenants du mouvement liturgique veulent faire un retour aux pratiques des premiers chrétiens, considérant que la pureté de la liturgie s'est pervertie au cours des siècles.

- la valeur pastorale de la liturgie et l'importance du rôle des experts en la matière (le mouvement liturgique défend son propre travail par rapport à l'autorité des évêques et aux institutions romaines).

Après la guerre, Pie XII publie *Mediator Dei* (20 novembre 1947), encyclique encourageant le Renouveau liturgique mais mettant en garde contre les abus de l'archéologisme. C'est surtout l'encouragement qui sera retenu et le mouvement marquera une étape importante avec la Constitution sur la sainte liturgie du concile Vatican II (*Sacrosanctum concilium* 4 décembre 1963). Ce texte constitue avec la *Présentation générale du Missel romain* qui est en quelque sorte son décret d'application pour l'Eglise universelle, la norme romaine légale. Il a été accueilli sur le moment comme une avancée remarquable qui faisait des idées du mouvement liturgique la norme de l'Eglise catholique. En réalité, comme tous les textes romains et particulièrement ceux du concile Vatican II, c'est un texte de compromis, et, s'il ouvre en effet des possibilités nouvelles, sa rédaction souvent ambiguë permet des interprétations, des avancées et des retours, qui laissent une bonne marge de manœuvre aux tenants de la tradition comme à ceux du renouveau¹.

2. Les normes romaines

2.1. La Constitution sur la sainte liturgie

La constitution *Sacrosanctum concilium* est d'abord une avancée certaine pour les tenants du mouvement liturgique dans la mesure où elle reprend un certain nombre de leurs thèmes de prédilection, et pour commencer l'importance du rôle des experts en liturgie. Elle déclare en effet qu'on peut et qu'on doit changer certains points de la liturgie², qu'il faut mener des expériences et tenir compte de celles qui ont eu lieu³, qu'il faut utiliser les compétences des experts⁴ et souligne l'importance des études et de la formation en matière de liturgie⁵. D'autre part elle reprend, dans le détail de ses prescriptions, des points chers au mouvement : plus grande place donnée aux textes bibliques dans la liturgie⁶, participation active des fidèles⁷, possibilité d'utiliser la langue commune⁸, utilisation pastorale de la liturgie ("*monitions*" explicatives au cours des célébrations, importance et obligation du sermon⁹, importance de la liturgie de la parole¹⁰). En revanche, les avancées sont accompagnées pratiquement dans toutes les rubriques, non seulement d'une affirmation de la continuité de la pratique liturgique, mais encore de restrictions qui

¹ Un exemple tiré du préambule de la Constitution fera mieux comprendre ce point : "Parmi ces principes et ces normes, il en est un certain nombre qui peuvent et doivent être appliqués tout autant aux autres rites qu'au seul rite romain, bien que les normes pratiques qui suivent soient à entendre comme concernant le seul rite romain, à moins qu'il ne s'agisse de ce qui, par la nature même des choses, affecte aussi les autres rites." Constitution conciliaire *sacrosanctum concilium* sur la sainte liturgie, Préambule, § 3. Trouvé sur le site internet du Vatican <http://www.vatican.va/archive/>

² §§ 21, 38 et 50.

³ §§ 40 et 23.

⁴ §§ 40, 44 et 126.

⁵ §§ 15, 16, 19 et 23.

⁶ § 35.

⁷ § 11, 14, 21, 30, 31, etc...

⁸ § 36 et 54.

⁹ § 35 et 52

¹⁰ § 56

limitent la portée des aménagements autorisés. Voyons par exemple le passage qui a trait à la langue liturgique :

"36. [Langue liturgique]

§1. L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins.

§2. Toutefois, soit dans la Messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la liturgie, l'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile pour le peuple : on pourra donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de prières et de chants, conformément aux normes qui sont établies sur cette matière dans les chapitres suivants, pour chaque cas.

§3. Ces normes étant observées, il revient à l'autorité ecclésiastique qui a compétence sur le territoire, mentionnée à l'article 22, §2 (même, le cas échéant, après avoir délibéré avec les évêques des régions limitrophes de même langue), de statuer si on emploie la langue du pays et de quelle façon, en faisant agréer, c'est-à-dire ratifier, ses actes par le Siège apostolique.

§4. La traduction du texte latin dans la langue du pays, à employer dans la liturgie, doit être approuvée par l'autorité ecclésiastique ayant compétence sur le territoire, dont il est question ci-dessus.

La formulation "*une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de prières et de chants*" n'est pas ce qu'on appelle précise. Si on suit le texte tel qu'il est présenté, l'emploi de la langue commune est réservé à certaines parties de la liturgie, qui doivent être définies dans la suite du texte. Le latin reste la norme et l'emploi de la langue commune reste soumis à l'autorisation expresse de la hiérarchie. Cependant, la suite du texte ne fixe pas plus clairement les possibilités d'emploi de la langue commune :

"54. [Usage de la langue du pays]

On pourra donner la place qui convient à la langue du pays dans les messes célébrées avec concours de peuple, surtout pour les lectures et la "prière commune", et, selon les conditions locales, aussi dans les parties qui reviennent au peuple, conformément à l'article 36 de la présente Constitution.

On veillera cependant à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble en langue latine aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent.

Mais si quelque part un emploi plus large de la langue du pays dans la messe semble opportun, on observera ce qui est prescrit à l'article 40 de la présente Constitution."

Or l'article 40 ne donne pas de normes plus claires, mais indique des possibilités de dérogations, laissées à l'appréciation de l'ordinaire du lieu, aidé de l'avis des experts en liturgie :

"40. [Urgence et difficultés de l'adaptation, surtout dans les missions]

Mais, comme en différents lieux et en différentes circonstances il est urgent d'adapter plus profondément la liturgie, ce qui augmente la difficulté :

1) L'autorité ecclésiastique ayant compétence sur le territoire, mentionnée à l'article 22, § 2, considérera avec attention et prudence ce qui, en ce domaine, à partir des traditions et de la mentalité de chaque peuple, peut opportunément être admis dans le culte divin. Les adaptations

jugées utiles ou nécessaires seront proposées au Siège apostolique pour être introduites avec son consentement.

2) Mais pour que l'adaptation se fasse avec la circonspection nécessaire, faculté sera donnée par le Siège apostolique à cette autorité ecclésiastique territoriale de permettre et de diriger, le cas échéant, les expériences préalables nécessaires dans certaines assemblées appropriées à ces essais et pendant un temps limité.

3) Parce que les lois liturgiques présentent ordinairement des difficultés spéciales en matière d'adaptation, surtout dans les missions, on devra, pour les établir, avoir à sa disposition des hommes experts en ce domaine."

L'expression du premier paragraphe "*ce qui augmente la difficulté*" laisse curieusement percer un certain embarras pour réformer. En définitive, les seules conclusions claires qu'on puisse tirer de ces textes, c'est que l'emploi de la langue commune est possible, dans des conditions qui doivent être fixées par la hiérarchie catholique avec l'avis des experts (c'est-à-dire des spécialistes du mouvement liturgique).

Dans tous ces textes, sont affirmées à la fois la continuité de la pratique liturgique, la nécessité de réformer, la possibilité de déroger à des normes d'ailleurs floues, dans des cas qui sont laissés à l'appréciation des évêques avec l'accord du Saint-Siège, et donc à l'autorité de la hiérarchie en matière de liturgie en même temps qu'à l'autorité scientifique des experts.

L'évolution liturgique se précipite dès les années 1960. En janvier 1964, les évêques français publient une ordonnance sur l'application de la constitution en France. C'est également en janvier 1964 que la Commission épiscopale de liturgie (française) recommande de ne pas abandonner les habitudes prises dans certains endroits à titre expérimental et qui ne sont pas expressément reprises dans les nouvelles normes, en arguant qu'elles seront probablement acceptées quelques années après¹¹. En 1965 Rome publie la première version de la messe réformée¹². Le 20 juillet 1965, la même commission épiscopale française manifeste que des problèmes commencent à se faire sentir dans l'aménagement aux nouvelles normes des églises anciennes¹³. On trouve déjà là les recommandations qui deviendront rituelles ensuite : respecter la propriété des églises et des objets qu'elles contiennent, aménager sans hâte, avec prudence, faire d'abord du provisoire, etc.

Commentant les débuts de la réforme, l'encyclopédie liturgique *Exultet*, souligne la rapidité des changements :

"Alors que la Constitution sur la sainte liturgie promouvait encore le latin, réservant la possibilité de la langue vernaculaire aux cas d'exception, il ne faudra guère attendre plus de deux ans après la fin du concile pour voir cette exception être éliminée, permettant ainsi à beaucoup de ceux

¹¹ "2. En accordant un usage plus large de la langue du pays, le Concile a en vue un progrès et non un recul de la participation active des fidèles à la liturgie. C'est pourquoi on aura soin d'assurer la continuité de tout ce qui a été entrepris dans cette vue.

Là où un lecteur lisait jusqu'ici l'épître et un psalmiste le graduel pour doubler le célébrant, on se gardera de supprimer ces ministères. Ce serait aller contre l'esprit de la Constitution, qui prescrit que, dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre ou fidèle, fasse "seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques" (art. 28). Les rubriques préciseront demain le rôle des divers acteurs de la célébration. Il ne convient donc pas d'interdire aujourd'hui aux laïcs des fonctions qu'on leur a confiées hier et qu'on les priera d'assumer à nouveau dans quelques années." Commission épiscopale de liturgie, "Directives proposées aux évêques", 1964, trouvé le 14 novembre 2004 sur le site internet *Cérémoniaire*: <http://www.ceremoniaire.net>

¹² "Ordo missae 1965" idem.

¹³ "Le renouveau liturgique et la disposition des églises, directives pratiques" Idem.

pour qui le latin restait totalement étranger de mieux entrer dans l'esprit de la réforme et de mieux comprendre l'importance de la liturgie dans leur vie.¹⁴

Deux ans après, cela veut dire bien avant la publication de la Présentation du Missel romain. Cela peut aussi faire référence à la publication par Rome de la première version de la nouvelle messe en 1965. Cependant, cette publication porte uniquement sur les textes de la messe et ne fait pas mention de la langue de la célébration. Il y a donc eu une explosion liturgique après le Concile, débordant assez largement des directives trop restrictives et pas assez claires pour endiguer le flot. Les normes qui devaient être fixées ultérieurement ont été dépassées avant même d'être élaborées, et les expériences du mouvement liturgique ont servi de base à ce que certains jugèrent (et jugent encore) trop timide et d'autres franchement révolutionnaire.

Les expérimentations vont donc bon train quand paraît la *Présentation générale du Missel romain*, dont la première édition officielle a attendu 1969.

2.2. La Présentation générale du Missel romain

Le missel de 1965 était une édition provisoire. Le nouvel *Ordo missae*, promulgué par la Constitution apostolique *Missale romanum* du 3 avril 1969¹⁵ devient obligatoire en France à partir de 1970. La première édition française officielle est du 26 mars 1970. La dernière (*tertia typica*) approuvée le 10 avril 2004 par le Pape a été publiée en France uniquement dans une traduction provisoire, non encore approuvée¹⁶. Les variations sont apparemment minimales d'une version à l'autre. Elles soulignent

¹⁴ P. 110 in Centre National de Pastorale Liturgique, RENIER Michel (dir) : *Exultet, encyclopédie pratique de la liturgie*, Paris, 2000, Bayard, 377 p.

¹⁵ Ce Nouvel *Ordo Missae* a provoqué un tollé dans le camp intégriste, et jusqu'à une lettre des Cardinaux OTTAVIANI et BACCI, exprimant leur désaccord profond ("Bref examen critique de la nouvelle messe", texte daté "corpus domini 1969", soit le jour de la Fête-Dieu, le 5 juin 1969) trouvé sur le site internet *Ad Majorem Dei Gloriam* : <http://amdg.free.fr/brefexamen.htm>, consulté le 14 novembre 2004. Il s'agit d'une étude fouillée du nouvel *Ordo* qui attaque point par point ses fondements théologiques. Cette lettre ne recevra pas de réponse mais un des points qu'elle relève sera corrigé dans l'édition de 1970 de la Présentation Générale du Missel Romain. L'article 7 du chapitre II deviendra : "A la messe ou Cène du Seigneur, le peuple de Dieu est convoqué et rassemblé, sous la présidence du prêtre, qui représente la personne du Christ, pour célébrer le mémorial du Seigneur, ou sacrifice eucharistique. C'est pourquoi ce rassemblement local de la sainte Eglise réalise de façon éminente la promesse du Christ : " Lorsque deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux " (Mt 18, 20). En effet, dans la célébration de la messe où est perpétué le sacrifice de la croix, le Christ est réellement présent dans l'assemblée elle-même réunie en son nom, dans la personne du ministre, dans sa parole et aussi, mais de façon substantielle et continue, sous les espèces eucharistiques." Au lieu de : " "La Cène dominicale est la synaxe sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée locale de la sainte Eglise la promesse du Christ : Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux (Mat., XVIII, 20)." Un long préambule fut aussi ajouté (à partir du 26 mars 1970) dont le plan est à lui seul éclairant : "Témoignage d'une foi inchangée, manifestation d'une tradition ininterrompue, adaptation aux conditions nouvelles". Ce préambule affirme clairement la présence substantielle du Christ dans l'Eucharistie et se défend point par point des accusations portées par le texte des cardinaux. Il introduit les points de vue nouveaux, tout en insistant sur la continuité, mais une continuité qui marque tout de même une rupture : celle des siècles intermédiaires entre l'antiquité des Pères et nos jours. En effet, la réforme se prévaut de la référence à une antiquité plus ancienne que celle qui avait attesté la réforme précédente du Concile de Trente et du Missel de Pie V. Le texte note en effet que les deux missels font référence à "l'ancienne norme des Pères" dans les mêmes termes. Il explique les différences d'interprétation de cette norme par les circonstances historiques (mise en danger du dogme pour la période du Concile de Trente), et par les progrès scientifiques modernes (découvertes archéologiques et progrès de l'exégèse biblique). Les progrès de la science exégétique moderne permettent de prendre en compte "de plus haut tout le passé de l'Eglise..." Le Préambule souligne que la messe de Saint Pie V a surtout conservé "la tradition léguée par des prédécesseurs immédiats", alors que le nouveau Missel s'inspire d'une antiquité plus lointaine ("cette enquête plus vaste").

¹⁶ Il s'agit en fait de deux éditions provisoires, l'une, "Traduction provisoire de l'AELF (Association des évêques de langue française) de l'"*Institutio generalis missalis romani*" (traduction du 20/04/2000 de l'édition approuvée le 11 janvier 2000)". Le texte porte la mention : "L'édition définitive en français sera publiée ultérieurement, après la publication de l'édition latine du nouveau missel romain (*tertia typica*) et sa traduction approuvée par l'AELF". Il a été publiée sur le site du Centre National de Pastorale Liturgique : cnpl.cef.fr, page liturgie/PGMR, visitée le

cependant des évolutions de l'Eglise catholique à travers les 40 années de réformes introduites par le Concile Vatican II :

- l'accent est mis dans la seconde version sur les adaptations possibles du rite, sous l'autorité de l'évêque,
- l'accent est mis plus fortement sur la nécessité d'avoir un autel unique, symbole de l'unique Christ.
- les termes utilisés à propos du prêtre mettent en valeur la plénitude de son sacerdoce¹⁷,
- les femmes ne sont plus distinguées comme une catégorie de laïcs à part et n'ayant pas accès au sanctuaire¹⁸,
- on souligne la primauté de l'action liturgique sur la dévotion au Saint Sacrement¹⁹,
- on souligne également l'importance du sacrement de pénitence reçu individuellement après la grande vogue des "cérémonies pénitentielles" collectives²⁰,
- on rappelle la nécessité du salut par la passion du Christ²¹,

Ces différences confirment les évolutions liturgiques mais les recentrent autour d'une affirmation de la primauté du clergé et d'interprétations plus classiques de la doctrine qui sous-tend l'ensemble.

La *Présentation générale du Missel romain*, qu'il s'agisse de sa première édition ou des suivantes, reste dans le droit-fil de la Constitution *Sacrosanctum concilium*. En effet, elle est assez restrictive, à la fois par rapport aux attentes du mouvement liturgique et par rapport aux pratiques qui ont cours dès les années 1960. D'un autre côté, comme dans la Constitution conciliaire, les possibilités de

14 novembre 2004. L'autre, qui traduit une version légèrement modifiée de l'édition latine, approuvée le 10 avril 2000 et publiée le 22 février 2002, est visible sur le site *Cérémoniaire* à la page "depuis 1969" : http://www.ceremoniaire.net/depuis1969/missel_2002/index.html.

¹⁷ Après avoir parlé de l'évêque, le texte de 2000 dit : "*Le prêtre, lui aussi, est dans l'Eglise investi par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir le sacrifice en la personne du Christ*", au lieu de : "*Même si c'est un simple prêtre qui célèbre, lui qui, dans la société des fidèles possède le pouvoir d'ordre pour offrir...*" La nuance est minime mais elle déplace le point de vue sur le prêtre, de la société des fidèles à celle des ministres ordonnés.

¹⁸ L'article 107 de la version 2000 ne comporte pas la mention des femmes parmi les laïcs à qui peuvent être confiées des fonctions liturgiques. Cette absence peut être interprétée soit comme le fait qu'elles ne sont pas distinguées des hommes parmi les laïcs, et peuvent donc remplir ces fonctions, soit que, la mention de cette possibilité étant supprimée, elles ne peuvent pas le faire. Le fait qu'on trouve les deux interprétations dans les commentaires de ce passage montre à quel point il reste difficile de fixer la place des femmes dans la liturgie.

¹⁹ La version 1970 (§§ 276 et 277) demandait simplement que l'eucharistie soit conservée si possible "*dans une chapelle favorable à la prière privée des fidèles*" d'où on pouvait facilement déduire qu'elle ne devait pas rester sur l'autel majeur. Le § 315 de la version 2000 (qui n'existe pas dans la version 1970) prescrit de ne pas conserver "*en raison du signe*" le Saint Sacrement sur l'autel où la messe est célébrée. Cette mention importante, "*en raison du signe*", confirme l'analyse qu'en fait le *Bref examen critique* (cf. supra note 15, p. 5) : elle indique clairement la séparation de l'action liturgique de la dévotion eucharistique privée. "*La comparaison du numéro 262 et du numéro 276, écrivait les cardinaux, exclut nettement que le Saint Sacrement puisse être conservé sur l'autel majeur. Cela consacrerait une irréparable dichotomie entre la Présence du Souverain Prêtre dans le prêtre célébrant et cette même Présence réalisée sacramentellement. Auparavant, c'était une unique présence. Désormais, on recommande de conserver le Saint Sacrement à part, dans un lieu favorable à la dévotion privée des fidèles, comme s'il s'agissait d'une relique. Ainsi, ce qui attirera immédiatement le regard quand on entrera dans une église, ce ne sera plus le Tabernacle, mais une table dépouillée et nue. On oppose encore une fois piété liturgique et piété privée, on dresse autel contre autel*" (*Bref examen critique*, IV, 3 "Rôle assigné à l'autel principal").

²⁰ L'article 51 (version 1970), à propos des prières pénitentielles du début de la messe, se termine par "*que le prêtre conclut par une absolution qui n'a pas toutefois l'efficacité du sacrement de pénitence*". Cette restriction n'existait pas dans la version 1970.

²¹ La version 2000 demande sur l'autel ou à proximité "*une croix, bien visible pour l'assemblée, et portant l'image du Christ crucifié. Il convient que cette croix demeure près de l'autel même en dehors des célébrations liturgiques, pour rappeler à l'esprit des fidèles la passion salutaire du Sauveur*" (n° 308) ; le n° 270 de la version 1970 ne comportait que : "*De même sur l'autel ou à proximité, il y aura une croix, bien visible pour l'assemblée*".

dérogrations envisagées et surtout le style lui-même laissent ouvertes d'assez nombreuses portes : "on pourra" est la locution la plus employée dans cette série de documents.

Malgré cela, la P.G.M.R. donne tout de même une série de normes qui, d'une part serviront de point de départ à la réforme qui va les dépasser assez rapidement, et d'autre part resteront des points de référence, surtout pour les aménagements liturgiques. On peut les résumer de la manière suivante :

- mise en valeur de la liturgie de la parole. La première partie de la messe devient aussi importante que la seconde²². Un nouveau meuble liturgique apparaît : l'ambon, sorte de pupitre d'où est proclamée la parole de Dieu. Cet ambon est réservé au prêtre ou au diacre. Les laïcs n'y ont normalement pas accès ;
- unité de l'assemblée célébrante, manifestée entre autres par la disposition des lieux (c'est toute l'assemblée qui célèbre). L'autel doit être "à une distance du mur qui permette d'en faire facilement le tour et d'y célébrer en se tournant vers le peuple"²³. Autant que possible il ne doit y avoir qu'un seul autel²⁴ ;
- possibilité pour les laïcs de jouer un certain rôle dans les célébrations, mais plutôt à défaut de prêtre ou de diacre, et dans des actions bien délimitées, touchant le moins possible au sacré²⁵. Les femmes constituent toutefois un problème difficile, qu'on résout dans la dernière version en n'en parlant pas²⁶ ;
- forte insistance sur le caractère particulier du sacerdoce du prêtre : sur les textes, les espaces qui lui sont réservés, sur l'élévation du sanctuaire, etc. Toutes choses qui soulignent l'aspect sacré de certains éléments ou objets du rite et le fait que le prêtre est lié au sacré ;
- d'autres éléments vont vers plus de sobriété et d'unité (suppression des répétitions et ajouts récents dans les textes de la messe, recommandation de n'avoir pas plus d'une statue du même saint²⁷, sobriété et simplicité des décors...) ;
- certaines modifications insistent sur l'aspect de repas eucharistique par rapport à celui de sacrifice, plus traditionnel²⁸ (modifications, ajouts ou suppressions dans le texte de la messe, nombreuses mentions du repas eucharistique et de l'autel comme table...) ;

²² Autrefois, on pouvait manquer la première partie de la messe et arriver entre le sermon et l'offertoire sans avoir "manqué sa messe". La Présentation insiste sur le fait inverse : "*La messe comporte comme deux parties : la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique ; mais elles sont si étroitement liées qu'elles forment un seul acte de culte. En effet, la messe dresse la table aussi bien de la parole de Dieu que du Corps du Seigneur, où les fidèles sont instruits et restaurés*". § 8 ch. II (version française 1970) et § 28 (version 2000).

²³ § 262 (version 1970), § 299 (version 2000).

²⁴ § 303 version 2000 ("*peu nombreux*" dans la version 1970, § 267).

²⁵ Nous avons conscience de l'ambiguïté de la notion de sacré. Nous l'utilisons ici au sens de "mis à part pour le contact avec le divin", ou, comme substantif au sens de "caractère de ce qui est mis à part pour le contact avec le divin".

²⁶ Cf. note, 18, p. 6.

²⁷ § 318, version 2000, § 278, version 1970.

²⁸ Tel est bien l'effet recherché par le mouvement liturgique, comme nous le confirme le texte de l'intervention de Frédéric DEBUYST "Théologie, liturgie, architecture", pp. 63-77 in *Eglises d'aujourd'hui patrimoine de demain*, op. cit. Ce texte cite plusieurs fois Romano GUARDINI pour insister sur la nécessité de faire des aménagements liturgiques qui expriment avant tout l'eucharistie comme repas, l'aspect de sacrifice n'apparaissant pas "*au niveau qui est le nôtre, celui du signe sensible, sacramental*" et se situant "*en profondeur, à l'arrière (comme élément porteur) de tout l'ensemble*" (p. 73). On retrouve la même citation dans "La problématique de l'autel" (op. cit. p. 4). La raison de cette insistance est bien théologique : "*Jésus, pour célébrer avec ses disciples la Pâque qui sera celle de l'Institution de*

- enfin le rôle des experts est confirmé par la nécessité faite aux évêques de consulter la Commission diocésaine de liturgie et d'art sacré pour adopter des règles nouvelles, bâtir ou aménager les édifices²⁹.

Même si les lecteurs de 1970 ont pu trouver que le texte était une avancée remarquable, pour un lecteur d'aujourd'hui la *Présentation générale du Missel romain* dessine surtout des rôles très hiérarchiquement définis : il y a ceux qui ont le pouvoir d'ordre et ceux qui ne l'ont pas. Il y a d'autre part ceux qui peuvent remplir certains rôles en remplacement (le diacre pour le prêtre, le laïc pour le diacre ou l'homme ayant reçu un ordre mineur³⁰). Le rôle principal est clairement dévolu au prêtre, comme président de l'assemblée et ministre du Christ. C'est normalement lui qui parle seul, l'assemblée ne s'exprime qu'en chœur et en écho du prêtre. Lui seul commente le rite, lui seul prononce l'homélie, lui seul lit l'Évangile (bien qu'un diacre puisse le faire s'il y en a un), lui seul **consacre**, et pour cette fonction, personne ne peut le remplacer.

Malgré des possibilités de dérogation, les rôles restent clairement définis : au prêtre le pouvoir d'ordre et la présidence, à l'assemblée les prières récitées ou chantées en chœur, les acclamations pour "*faire sienne*" la prière du prêtre. Suivant cette division des rôles, l'espace est également clairement divisé :

"Le peuple de Dieu, qui se rassemble pour la messe, forme une assemblée organique et hiérarchique..."

Les fidèles et la chorale recevront une place qui facilite leur participation active.

Le prêtre célébrant, le diacre et les autres ministres prendront place dans le sanctuaire. On y préparera aussi les sièges des concélébrants, à moins que leur grand nombre ne fasse disposer leurs sièges dans une autre partie de l'église, mais près de l'autel.

Ces dispositions, tout en exprimant l'ordre hiérarchique et la diversité des fonctions, devront aussi assurer une unité profonde et organique de l'édifice, qui mettra en lumière l'unité de tout le peuple saint ...

Le sanctuaire est le lieu où se dresse l'autel, où est proclamée la parole de Dieu, où le prêtre, le diacre et les autres ministres exercent leurs fonctions. Il convient qu'il se distingue du reste de l'église soit par une certaine élévation soit par une structure et une ornementation particulières."³¹

Il s'agit donc bien d'une hiérarchie en haut de laquelle (au propre comme au figuré) se trouvent les prêtres, les fidèles étant en bas. Toute l'action liturgique a lieu dans le sanctuaire, là où se trouve le prêtre.

En conclusion on peut dire que la *Présentation générale du Missel romain* va dans le sens du mouvement liturgique en affirmant l'aspect de repas, en illustrant la notion de peuple de Dieu célébrant ensemble, en atténuant certains aspects de la liturgie de la messe qui peuvent choquer la sensibilité protestante ; d'un autre côté elle affirme la continuité de la pratique liturgique en reprenant les fondements doctrinaux classiques dans le préambule et en insistant sur d'autres aspects plus

l'Eucharistie, se situe délibérément à l'écart du Temple, avec ses autels et ses sacrifices – pour choisir la forme intime du repas..." ("Théologie, liturgie, architecture", p. 64)

²⁹ 256 (version 1970), 291 (version 2000).

³⁰ La femme, d'abord à peine nommée dans la version première (mulier idonea) disparaît ensuite dans un oubli qui dit au moins l'embarras.

³¹ § 294, 295, version 2000.

traditionnels comme la séparation entre les actions, les objets et les espaces réservés aux fidèles et ceux réservés au prêtre ou à son substitut (diacre, ministre institué ou, à défaut, laïc homme, et, dans certains cas, dont on finit par ne plus faire mention, femme).

Il ne s'agit pas seulement de permettre des avancées en les encadrant suffisamment pour se tenir à l'abri de tout débordement. L'impression que donnent ces textes est plutôt de concilier deux mouvements contraires et donc de permettre, les avancées que la minorité agissante réclame, sans se couper des gardiens de la doctrine et de la masse du clergé qu'un bouleversement trop complet pourrait rebuter.